

Service instructeur MAJA DAJGS	Commission Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique en date du 15 mai 2018,
-----------------------------------	---

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Agir pour préserver la boucle de la Marne " Saint-Maur, ville durable 2018-2025"

La ville de Saint-Maur-des-Fossés a toujours veillé au respect et à la protection du cadre de vie.

Confrontée aux défis environnementaux, tout en souhaitant renouveler son ambition de développement, sans jamais perdre en qualité de vie, elle souhaite mettre en place des politiques publiques qui permettront d'atteindre ces objectifs dans le respect de tous ses habitants et avec un souci d'efficacité.

A ce titre, elle entend s'appuyer sur un document d'orientation stratégique portant un développement durable définissant les objectifs à atteindre et les étapes cadencant ce travail au travers de ses déclinaison opérationnelles.

Ce document pourra être précisé, en particulier dans le domaine du périmètre d'intervention porté par la Métropole du Grand Paris et des Etablissements publics territoriaux (plan climat air-énergie...) par la mise en œuvre collaborative des actions. Par ailleurs, certaines d'entre-elles permettront d'ouvrir à d'autres types d'opérations grâce aux connaissances qu'elles rassemblent (connaissance des consommations de fluides ou de la performance énergétique grâce à la Gestion du patrimoine bâti).

Cette stratégie d'ensemble sera portée sur plusieurs exercices budgétaires. Les actions mises en place feront l'objet d'une mobilisation financière qui sera identifiée dans les documents de préparation budgétaire.

L'évaluation de cette stratégie fera l'objet d'un bilan annuel dans le cadre de la présentation du rapport sur le développement durable joint au Rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Approuve le rapport Agir pour préserver la boucle de la Marne " Saint-Maur, ville durable 2018-2025"

AGIR POUR PRESERVER LA BOUCLE DE LA MARNE

SAINT-MAUR VILLE DURABLE 2018-2025

Rendre un cadre de vie conforme aux attentes de ses habitants est une constante de l'action et de l'histoire Saint-Maurienne depuis plus d'un siècle. Cette ambition couvre un spectre qui inclut les dimensions paysagère, économique, sociale, de transport, d'aménagement et qui a laissé des traces profondes dans le paysage urbain. Ainsi, le choix constant des Saint-Mauriens a été de refuser la densification de Saint-Maur et de conserver le patrimoine arboré, le tissu de jardins privatifs ainsi que le maillage de squares qui apportent aux Saint-Mauriens des îlots de verdure de proximité.

L'ambition partagée est de préserver cet écrin lové dans la boucle de la rivière Marne constante de notre histoire. Cette dernière repose sur l'envie de protéger les milieux naturels en les conciliant avec les besoins de l'activité humaine. Ainsi parmi les nombreuses avancées portées par Saint-Maur, la ville a été pionnière en portant le syndicat Marne Vive dont l'objectif était de rendre la rivière à ses habitants.

Permanence de l'histoire Saint-Maurienne, cette philosophie générale a marqué de son empreinte notre commune depuis longtemps. Face aux défis, la Ville a adapté sa stratégie et a lutté en menant des combats contre tous les acteurs qui menaçaient ce projet de ville.

La génération actuelle est dépositaire du travail de ses prédécesseurs et entend conforter cette volonté face aux nouveaux enjeux.

Depuis 2014, la municipalité a adopté un Plan Local d'Urbanisme protecteur, sans méconnaître les problématiques régionales d'accès au logement et de développement démographique. La Ville a entrepris au travers de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de réglementer un développement en cohérence avec son histoire et ses objectifs.

Ce PADD affirme la responsabilité écologique de la ville de Saint-Maur-des-Fossés à travers les sept objectifs de valorisation qui sont :

- la valorisation de la place de la rivière Marne ;
- la réaffirmation de la présence de l'eau et des zones humides ;
- le renforcement du rôle du territoire de Saint-Maur-des-Fossés dans sa dimension écologique;
- le renforcement de la trame verte locale ;
- le maintien d'une offre de 10 mètres carrés d'espaces verts ouverts au public par habitant ;
- la gestion équilibrée du patrimoine arboré ;

- la maîtrise des enjeux portant sur les zones inondables et autres facteurs de fragilité du territoire.

Ces objectifs ont été déclinés en principes d'actions visant à permettre une pleine appropriation de la ville par ses habitants. Les règles d'urbanisme qui en découleront viseront à concilier les aspirations légitimes au développement avec les principes qui doivent protéger le cadre de vie de la commune.

Ce document consacre donc une démarche déjà ancienne à Saint-Maur, tout en l'ouvrant sur de nouveaux champs d'intervention. Il veille à partager, faire partager et impliquer de manière active les saint-mauriens, en particulier les jeunes générations.

En effet, la commune souhaite aller plus loin en devenant une ville exemplaire dans la construction d'un territoire en harmonie avec son écosystème et son environnement proche. Après avoir apporté des réponses à des problématiques partagées, place des mobilités douces, stationnement, insertion, économie circulaire, elle propose de mettre en place **une démarche générale de préservation du cadre de vie** qui se donne des objectifs déclinés en plans d'actions pluriannuels.

Ces actions de proximité sont marquées d'un pragmatisme qui veut concilier les attentes des Saint-Mauriens dans le domaine environnemental, à des besoins partagés de transmettre un environnement de qualité aux jeunes et aux ou futures générations. Ces actions viendront renouveler certaines pratiques bien inscrites dans le tissu social, éducatif et culturel de la ville. Elles indiquent l'engagement de la commune sur cette problématique et seront adossées à des moyens humains et matériels du service public ou issus de la société civile.

Cette stratégie est articulée autour des cinq finalités du développement durable définies dans le Code de l'environnement :

- lutte contre le changement climatique ;
- préservation de la biodiversité ;
- épanouissement de tous les êtres humains ;
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Elle répond naturellement aux engagements de la Charte des Maires qui constitue un des pivots des réflexions communales dans ce domaine avec plusieurs thématiques :

- conjuguer environnement et santé ;
- protéger la biodiversité ;
- préserver les ressources naturelles ;
- maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transport public ;

- promouvoir la société énergétique, économiser les ressources et lutter contre le changement climatique ;
- conduire des politiques écologiquement responsables.

L'élaboration d'une démarche territoriale intégrant les différentes facettes de la problématique du développement durable, constitue un moyen de rassembler des initiatives éparses, tout en incitant à systématiser la prise en compte de la protection de l'environnement. Cette stratégie est enrichie d'actions nouvelles notamment en fonction des évolutions institutionnelles. D'ores et déjà, certaines questions aussi essentielles que la pollution de l'air, le bruit ou le plan climat énergie font l'objet d'un travail collaboratif avec la MGP et l'EPT. C'est ainsi que la réflexion sur la place des composts, leur diffusion auprès des logements individuel et collectif ne pourra se faire qu'en synergie avec l'EPT. Cette démarche programmatique d'ensemble vise à consolider l'ensemble des interventions publiques et leur apporter toute la cohérence nécessaire.

La mobilisation des ressources sera ventilée entre les différents chapitres et articles sur les exercices budgétaires, mais elle veillera à isoler dans la documentation budgétaire ces informations importantes. Les premières actions engagées en 2018 seront portées par les crédits ouverts aux chapitres 920 et 928.

La méthodologie retenue repose sur un diagnostic territorial (I), la détermination des objectifs (II), puis les déclinaisons opérationnelles (III).

Ces objectifs ont été réarticulés entre trois items :

- **la ville de demain ;**
- **gérer durablement les ressources ;**
- **une ville solidaire et citoyenne**

I- DIAGNOSTIC

La ville de Saint-Maur-des-Fossés accueille près de 77 000 habitants sur une superficie de 1 125 hectares, distribuée par près de 186 kilomètres de voirie. Son altitude varie entre 32 et 53 mètres. La commune a gagné 3 800 habitants entre 1962 et 2012, avec une baisse entre 2007 et cette même date de 2012. Elle est divisée entre huit quartiers au tissu résidentiel différent et avec des écarts de revenus marqués. Les données démographiques entre quartiers sont parfois assez significatives. L'âge moyen des habitants est de 41,6 ans contre 37,9 dans le Val-de-Marne. On observe un vieillissement de la population. La taille moyenne des ménages est de 2,18 habitants par foyer en 2011. Le nombre de résidences principales s'élève à 33 912 logements. Près de 32% des logements datent d'avant 1946, 59% ont été construits entre 1946 et 1990 et 10% entre 1991 et 2011. Le niveau de vie médian est de 2390 euros par mois (revenu par unité de consommation après prestation sociale et impôts) contre 1 774 euros dans le département et 1 690 au niveau national. En 2011, 8 384 résidents de la commune travaillaient sur la commune, tandis que 26 007 travaillaient hors-commune.

Dans le domaine de la préservation de l'environnement, depuis plusieurs décennies, la Ville s'est engagée dans des programmes d'actions, renforcés ces dernières années par des contributions fortes sur les mobilités douces, la gestion des ressources et la protection de l'environnement. Il convient de recenser les axes d'efforts de la collectivité avant de dresser le bilan qui nous permettra, en croisant avec les grandes orientations environnementales, de définir les objectifs à atteindre.

1.1 Patrimoine végétal et biodiversité

De par son histoire et les politiques successives qui y ont été menées, les habitants de Saint-Maur sont très attachés à la présence de la nature en ville, ce qui permet à la commune d'être un refuge de biodiversité. Les jardins privés représentent la majorité de l'espace cultivé auxquels s'ajoutent essentiellement 23 squares et parcs publics, 17 500 arbres d'alignement ainsi que les bords de la Marne.

La ville s'est développée autour de ses huit quartiers qui ont chacun préservé leurs espaces de nature, offrant des lieux de rencontres et de détente aux habitants. Cette particularité locale a donné naissance à un maillage de 23 squares de petites et moyennes tailles répartis de manière homogène sur le territoire. Le plus vaste est le square historique de l'Abbaye. Ce patrimoine végétalisé constitue le principal refuge de biodiversité en dehors des deux grands corridors que sont la Marne et les buttes de la voie de chemin de fer du RER A. A cela s'ajoutent deux milieux humides d'importance dans le Square des Lacs et le jardin du Beach Club. A cet ensemble s'additionnent les 17 500 arbres d'alignement (3^e plus important d'Ile de France) et une multitude d'entre-deux urbains de petites tailles gérés par le service des Espaces verts (ex : passage André, avenue de l'Observatoire, rue Viala, etc.). Ces zones sont des lieux de passages réguliers représentant un enjeu dans la qualité de vie et de l'habitat qui les entourent.

Les bords de Marne s'étendent, quant à eux, sur 12 km de voie sur berges. Elles constituent le principal corridor de transit de biodiversité sur un axe sud-est / nord-ouest. Elles permettent la

continuité écologique entre le bois de Vincennes, donc Paris, et les Parc d'Ormesson et du Morbras, eux même reliés aux forêts plus vastes du sud-ouest du Val de Marne et de Seine et Marne. La mise en valeur des rives nord et est de la rivière, du quai Beaubourg au quai Winston Churchill en a fait des lieux de détente propices aux déplacements doux (vélo, marche). Ces quais font face à six îles classées en arrêté de protection biotope :

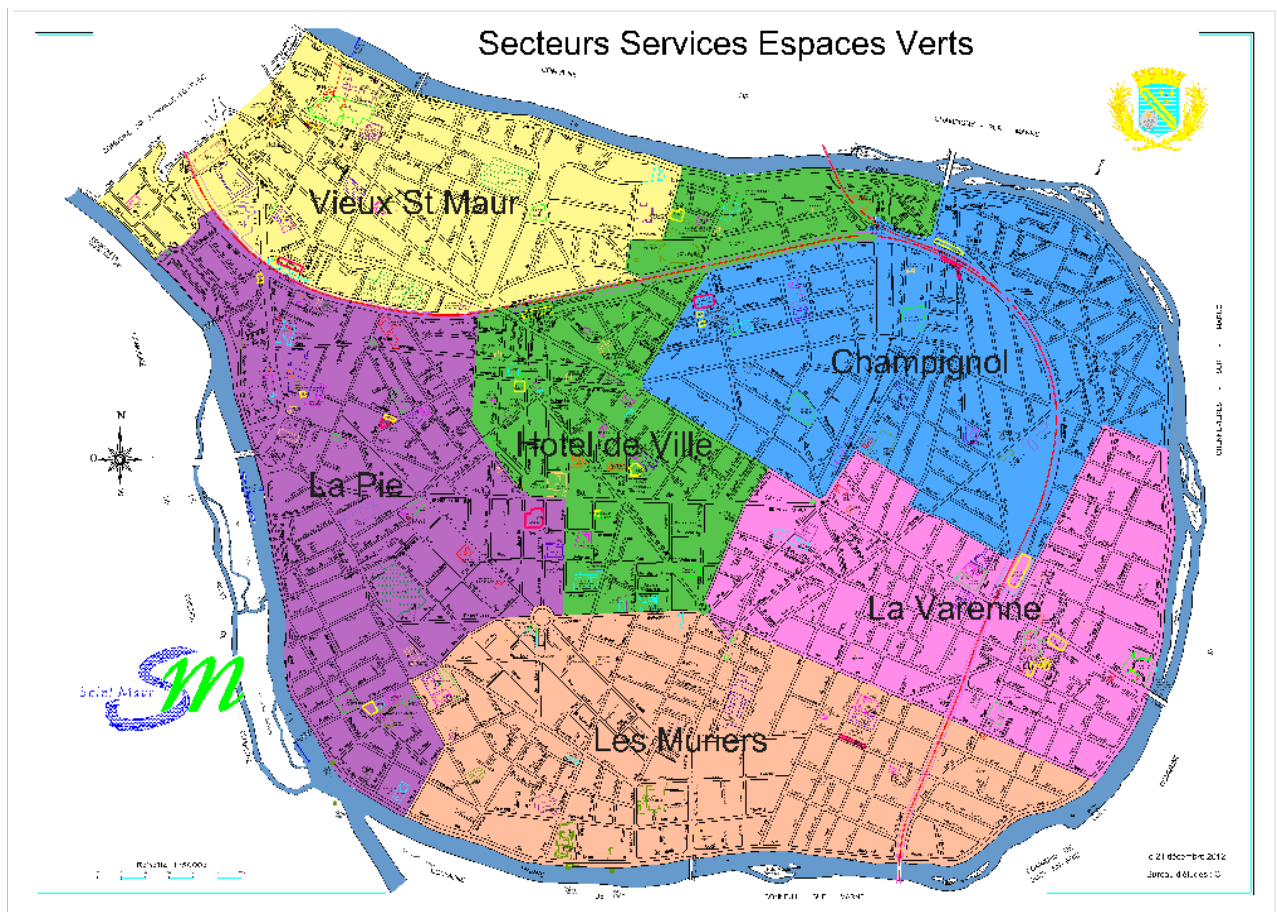
- Île de l'abreuvoir ;
- Îles de Champigny ;
- Île des Vignerons ;
- Île d'Amour ;
- Île Casenave ;
- Île du Moulin Bateau.

1.2 Gestion de l'espace public

La municipalité a une responsabilité particulière dans la préservation de l'environnement, à la fois par son action et par les moyens qu'elle emploie. Elle intègre dans ses modes d'intervention, cette dimension environnementale dans la gestion de l'espace public.

Outil opérationnel, le service des espaces verts, rattaché à la direction de l'espace public, contribue à la protection de l'environnement. Les 48 agents du service des Espaces verts sont divisés en 6 équipes ayant chacune la gestion d'un secteur géographique. Ces secteurs, pas tout à fait identiques aux quartiers de la ville, en restent fortement inspirés. L'ensemble de l'espace, 28 hectares, est géré de manière différenciée. Engagée dans des politiques de gestion responsable, la Ville a mis en place un plan « Zéro phyto » ainsi qu'une série de pratiques écologiquement vertueuses (paillage, mulching, compostage, fauchage tardif).

Ce respect de l'environnement est quotidien, comme en témoignent une maîtrise du recours aux abattages d'arbres ou le déploiement précoce du « zéro phyto ». Cette exigence imprègne les pratiques de ce service, comme de l'ensemble des services de la ville.



Par ailleurs, la Ville soutient également le recours aux mobilités douces en développant les pistes et bandes cyclables, la mise en place d'arceaux pour favoriser le stationnement. L'objectif est de créer des parcours cyclistes complets permettant de parcourir la commune. La définition du schéma global de circulation au sein de la ville est en cours de rédaction. Ce projet s'appuiera sur les réflexions de la commission « Saint-Maur à Vélo », arrêtée au Conseil municipal le 5 avril 2018. La ville a d'ores et déjà expérimenté le recours à des « pédibus » dans les secteurs scolaires/périscolaires en vue de familiariser les jeunes générations avec des modes doux de déplacement. De même, les initiatives autour de Saint-Maur « ville apaisée » avec les fermetures dominicales des voies le long des berges de la Marne, lancées depuis 2015, ont permis aux piétons, cyclistes, coureurs, promeneurs de se réapproprier les berges pendant plus d'un trimestre tous les dimanches. Enfin, l'adoption par la ville du diagnostic et de la stratégie du plan de déplacement d'établissement (PDE) témoigne de cet engagement de proximité avec une incitation à l'usage du vélo ou du co-voiturage, pour les agents en déplacement professionnel..

A la frontière de la gestion de l'espace public et des espaces verts, la mise en valeur des squares, des espaces verts et des bords de Marne constituent une priorité d'intervention communale avec des actions d'ores et déjà abouties et d'autres qui doivent être entreprises à court-terme.

Les enjeux autour de cette gestion de l'espace public sont nombreux, mais il faut retenir quelques priorités :

- Protection des espaces verts en général et du patrimoine arboré ;
- Réduction des risques de pollution ;
- Soutien aux pratiques de mobilité douce ;
- Création et requalification de nouveaux espaces partagés de manière à tendre vers le ratio de 10 m² par habitant inscrit dans le SDRIF ;
- Création de zones humides refuges de biodiversité et réduisant la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation liés aux écoulements des eaux pluviales ;
- Embellissement des entre-deux urbains afin d'améliorer le cadre de vie des habitants ;
- Parfaire l'aménagement de la partie sud des bords de marne, notamment les abords de la passerelle de la Pie ;
- Augmenter les interactions culturelles et éducatives dans les espaces existants avec des aménagements urbains pour faciliter l'appropriation des espaces verts par toutes les populations.

Cette culture de la préservation se double d'une culture de la gestion du risque avec la publication du DICRIM, l'adoption d'un Plan communal de sauvegarde et la création d'une Réserve communale de sécurité civile.

1.3 Actions scolaire et périscolaire

L'éducation à l'environnement et au développement durable est désormais considérée comme partie intégrante des programmes scolaires, de la maternelle à la terminale. La Ville de Saint-Maur a défini un programme de collaboration avec les personnels des écoles élémentaires. Les services périscolaires sollicitent régulièrement le service municipal d'éducation à l'environnement (A.N.E.S.M) pour des missions d'assistance technique, de conseil et de formation des animateurs. Les questions de « Nature et d'Environnement » ont d'ailleurs fait preuve d'une attention particulière au sein du PEDT, adopté le 2 juillet 2015.

Périscolaire :

Les actions de sensibilisation et de formation dans le domaine environnemental s'appuient sur les Ateliers Nature Environnement (ANESM), service municipal d'éducation à l'environnement et au développement durable. Ces derniers sont engagés dans l'accompagnement de l'ensemble des écoles élémentaires et des centres de loisirs de Saint Maur. Plus de 2 000 enfants bénéficient annuellement de leurs actions pédagogiques d'éducation à la nature.

Depuis l'année scolaire 2015-2016, les ANESM accompagnent également les projets de jardinage ou potagers sur les temps périscolaires et apportent leur expertise technique et pédagogique

(diagnostic, plans de culture, formation des animateurs etc...). Cette année, quatre accueils de loisirs, deux écoles maternelles et deux crèches ont vu leurs projets aboutir.

Synthèse des actions ANESM (2015-2016)

Nature de la prestation	Nombre de structure	Nombre d'enfants Concernés
Diagnostic, soutien technique, formation des animateurs, plan de cultures	Trois accueils de loisir (Bled, Michelet et Rives de la Marne)	90
Diagnostic, conseil	Deux écoles maternelles (Schaken et Mûriers) Un accueil de loisir (Chalets)	90
Diagnostic, plan de culture, Conseils	Deux crèches (Papillon et Champignol)	40
TOTAL		220

Parmi les actions initiées récemment, il convient de relever la mise en œuvre d'un projet de jardin pédagogique au cœur de la ville, entre l'avenue Denfert Rochereau, la voie de chemin de fer et l'avenue Saint Louis. En effet, le service des Espaces verts a d'ores et déjà commencé l'aménagement d'un équipement pédagogique dans l'avenue Denfert-Rochereau, le long de la voie de chemin de fer. L'espace sera composé de deux aires mises en culture, d'une serre pédagogique, d'un carré réservé à la gestion par les enfants, d'une aire d'accueil, d'un abri et d'un poulailler. A ce titre, les ANESM disposent de cet outil depuis la rentrée 2017-2018. Cet équipement sera ouvert progressivement à d'autres utilisateurs tels que les associations ainsi que le grand public en vue de partager les bonnes pratiques et diffuser des informations relatives à la production en milieu urbain (cf.fiche action).

Enfin, il faut souligner que huit écoles disposent actuellement d'une parcelle pédagogique dédiée à l'éducation à la nature.

- Ecole maternelle Schaken
- Ecole maternelle des Tilleuls

- Ecole maternelle Champignol
- Ecole maternelle les Mûriers
- Ecole maternelle de l'Est
- Ecole élémentaire Michelet
- Ecole élémentaire de la Pie
- Ecole élémentaire Marinville

Les autres écoles ont défini des emplacements pour lesquels la mise en culture est programmée à diverses dates.

Actuellement seules les écoles élémentaire et maternelle Diderot ainsi que les écoles élémentaires Champignol et les Tilleuls ne sont pas en mesure de libérer un espace suffisant à l'implantation d'un carré pédagogique. Ces quatre établissements sont confrontés à l'exiguïté de leurs locaux couplée à un nombre important d'enfants scolarisés. L'atelier pédagogique de Denfert-Rochereau pourra servir de point d'appui pour les élèves des écoles de Champignol.

Enfin, l'éducation aux enjeux de l'environnement et du développement durable passe également par l'alimentation. Avec plus de 750 000 repas servis chaque année dans les écoles publiques et accueils de loisirs municipaux, la Ville dispose en la matière d'un levier d'action qu'il conviendra d'utiliser.

Il ressort de cette présentation que plusieurs enjeux structurent la réflexion autour des relations entre la communauté éducative, entendue au sens large, et la question du développement durable :

- Favoriser l'implantation de carrés pédagogiques dans chaque établissement et y définir la collaboration entre le personnel de l'éducation nationale et les agents des ANESM
- Mettre en place des solutions alternatives pour les écoles où l'espace rend impossible toute implantation pédagogique
- Définir les modalités de gestion et la pédagogie à mettre en place dans le jardin avenue Denfert-Rochereau. Insérer le lieu dans le corridor de transit de biodiversité de la voie de chemin de fer
- Développer la part de produits bio ou écologiques dans les cantines publiques et s'appuyer sur le moment de la pause méridienne pour mener des actions d'éducation au goût et aux enjeux du développement durable.

1.4 Cohésion sociale et cadre de vie

Le deuxième pilier du développement durable réaffirme l'importance de l'harmonisation des politiques publiques avec l'histoire et la culture d'un territoire. L'implication des populations est essentielle au succès et à la pérennisation des actions territorialisées. La Ville de Saint-Maur s'est résolument engagée pour l'amélioration du cadre de vie de ses habitants et la lutte contre toutes les formes d'isolements (séniorité, culturel, social). Elle s'engage ainsi dans la co-construction d'un cadre de vie partagé et respecté. L'objectif est de permettre aux habitants d'être des acteurs de l'embellissement et de la valorisation de leur cadre de vie, tout en contribuant aux objectifs du développement durable. Plusieurs initiatives liées au développement durable sont à relever et s'inscrivent dans cette dynamique sociale.

La signature d'un contrat de Ville, autour du quartier des « Rives de la Marne », regroupant toutes les parties prenantes (acteurs institutionnels, associatifs, bailleurs de fonds) du quartier prioritaire a permis de définir un plan d'action concret pour la période 2015-2020.

Parmi les actions retenues, le contrat de ville réaffirme l'importance de l'accès pour les habitants à des espaces de type jardins partagés, facteur de cohésion, de bien-être et d'équilibre personnel tout autant que moyen de lutter contre l'isolement et la précarité alimentaire. Dans ce sens, un espace pilote a été défini conjointement entre le bailleur de fond I3F et l'association Vivre Ensemble au P2C. Cela a permis d'implanter des bacs destinés à la culture « au pied des immeubles » ainsi que de mettre en place un programme de réduction des déchets ménagers par le compostage piloté par l'association « Ecophylles » qui apporte une contribution remarquable.

Dans le même esprit, rue du 4-Septembre, un projet pilote a défini la mise à disposition par le service des Espaces verts de bacs destinés à la culture potagère. Leur gestion est prise en charge par l'association les « Les jardins d'Odile ». Ce partenariat doit être pérennisé.

Ce projet a mis en avant le désir des habitants de participer à l'embellissement de leur quartier ainsi que les aspirations au jardinage des Saint-Mauriens ne possédant pas d'espace privatif en propre.

En outre la Ville a soutenu les initiatives citoyennes autour du projet « Famille à énergie positive » qui vise à l'éducation aux économies d'énergie et au développement de comportements éco-responsables.

La Ville soutient les « Points-Relais » qui sont gérés par les associations « Approche » et la « Croix-Rouge ». Ces points permettent de recycler le tissu, de mettre à disposition des effets après retraitement dans les vestiaires tout en limitant la production éventuelle de déchets.

Le Conseil Municipal des Enfants a également contribué à la réappropriation de la ville par ses habitants les plus jeunes avec des rencontres ou des actions axées sur l'usage du vélo.

1.5 Maitrise des ressources et des fluides

La ville dispose d'un patrimoine important. A ce titre, elle doit être un acteur de la préservation de l'environnement. Le patrimoine bâti est ancien, la majorité des écoles datant d'avant 1946. Plusieurs gros équipements, type le Centre Sportif de Brossolette (CSB), le Conservatoire à Rayonnement Démarche Développement Durable de Saint-Maur-des-Fossés

Régional (CRR) ou le Théâtre ayant été construits voici près d'un demi-siècle. A ce titre, elle doit être vigilante sur l'entretien et la rénovation de ces bâtiments pour réduire la pression sur les ressources énergétiques. De même, elle doit intégrer les consommations d'énergie et de fluides dans la mise en œuvre de ses missions. Si certaines pistes ont été explorées, dont une gestion équilibrée de l'éclairage public avec le remplacement des tubes fluorescents à ballast par des ampoules à basse consommation, d'autres actions, plus coûteuses, n'ont pas été retenues.

Ainsi, la performance énergétique des bâtiments communaux est faible. Des déperditions significatives d'énergie ou de fluides ont été observées, telle la gestion de l'eau à la piscine du CSB, avec ses 350 à 420 mètres cubes par jour déversés dans la Marne, avant la modernisation du système de filtration. La ville entend remédier à cette situation en renforçant ses actions dans ce domaine, comme elle l'a fait avec la rénovation de l'éclairage et la rénovation des toitures par exemple. Cette ambition se manifestera dans la programmation pluriannuelle des études et travaux. La Gestion du patrimoine bâti (GPB) que le service des bâtiments met en place permettra de disposer du référentiel nécessaire pour entretenir les équipements dans cette logique de rationalisation de la consommation énergétique.

Par ailleurs, la ville intègre une dimension environnementale dans sa politique des achats publics au niveau de la sélection des offres, sur des critères de qualité environnementale et sociale et au niveau des investissements avec l'acquisition de plusieurs véhicules électriques pour équiper les services des espaces verts et de la propreté.

Cette ambition se retrouve également dans la mise en place de stations « Autolib » et bornes électriques dans les parcs de stationnement.

II. Orientations et objectifs stratégiques

Ville engagée dans une démarche de préservation de l'environnement, Saint-Maur-des-Fossés entend poursuivre et intensifier ses efforts en vue de rendre à ses habitants un territoire apaisé et vertueux. Le cadre de vie se prête à cette ambition. Elle souhaite renforcer ses interventions autour de plusieurs principes fédérateurs qui viennent compléter les efforts déjà consentis et qui répondent à la situation actuelle issue du diagnostic :

- **Optimisation des ressources et réduction des dépenses énergétiques ;**
- **Amélioration de l'offre pédagogique afin d'associer les habitants à cette démarche ;**
- **Retour de la baignade en Marne d'ici 2022 ;**
- **Soutien aux mobilités douces ;**
- **Lors d'aménagements, intégration d'une perspective environnementale dans le cadre de vie.**

De ces orientations stratégiques découlent des objectifs intermédiaires qui seront atteints par la mise en œuvre d'actions ciblées sur les prochaines années :

- Augmenter et améliorer la qualité des espaces verts mis à disposition des habitants afin de leur redonner toute la convivialité nécessaire ;
- Embellir la ville en la végétalisant ;

- Elargir à l'ensemble des quartiers de Saint-Maur, les projets pilotes comme celui de la rue du 4-Septembre, afin de densifier le tissu associatif de la ville et de dynamiser la vie des quartiers ;
- Limiter la minéralisation de l'espace et réduire les risques dus aux écoulements des eaux pluviales ;
- Aménager un site de baignade en Marne en milieu urbain ;
- Former toutes les générations à la problématique environnementale ;
- Mettre à disposition du public les outils leur permettant de recourir à des pratiques douces, respectueuses de l'environnement ;
- Favoriser les échanges entre Saint-Mauriens par des événements autour du jardin ;
- Créer des synergies entre les services, les associations de jardiniers et les habitants ;
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées (jardins thérapeutiques en maison de retraite, partage des jardins privés) ;
- Créer des circuits courts économiquement viables qui alimentent des réseaux de distributions locaux (redynamisation des commerces, limitation des déplacements) ;
- Créer une ou plusieurs activité(s) de l'économie sociale et solidaire favorisant l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi ;
- Renforcer les composantes environnementales dans l'achat public ;
- Entretien et réhabiliter le patrimoine bâti existant pour améliorer la performance énergétique globale ;
- Mettre en place une culture innovante et emblématique en étudiant des projets de ferme urbaine, dont l'hydroponie (culture de végétaux hors-sol) ;
- Encourager la réduction de la production des déchets, en partenariat avec l'Établissement public territorial.

III. Déclinaisons opérationnelles

Pragmatique, la Ville entend, bien au-delà des intentions générales, préciser, programmer et mettre en œuvre un plan d'actions qui répondra aux objectifs identifiés. Il vient en complément des actions déjà engagées par la Ville et suivies au travers du rapport annuel en matière de développement durable.

Ce plan d'action inscrit dans la durée et la continuité s'appuie sur la mobilisation et la participation des différents acteurs publics ou issus de la société civile qui contribueront à sa mise en œuvre. A cet effet, la Ville pourra lancer des appels à projets.

Il ne préjuge en rien des actions lancées en collaboration avec les autres acteurs institutionnels autour des compétences transférées telles que les Plans Climat, territorial et métropolitain (PCAET et PCAEM) et les Plans de Prévention du Bruit de l'Environnement pour lesquels la municipalité s'investit. Ces actions seront déclinées localement avec les concours financiers de l'ensemble des acteurs.

Regroupées autour des 5 axes principaux que sont

- le cadre de vie, biodiversité et bien-être,

- la cohésion sociale et solidarité,
- l'éducation à la nature et au développement durable,
- le développement économique, emploi et formation professionnelle,
- la préservation des ressources, économie d'énergie,

les 34 actions déjà identifiées à l'issue du travail de diagnostic sont présentées ci-dessous et développées pour certaines dans les fiches projets. Prévue pour les 8 années à venir, la démarche est dynamique et pourra s'enrichir de nouvelles actions au fur et à mesure de sa mise en œuvre. D'ores et déjà, une évaluation de la temporalité des actions peut être apportée : court-terme (CT), moyen-terme (MT) et long-terme (LT).

AXE 1	Cadre de vie, biodiversité et bien-être
ACTION 1.1	Promenade pédagogique : « les squares de Saint-Maur »- CT
ACTION 1.2	Aménagement du passage du Dauphiné- MT
ACTION 1.3	Végétalisation des abords de la passerelle de La Pie- MT
ACTION 1.4	Aménagement du jardin du Conservatoire- MT
ACTION 1.5	Mobilité, vers un partage des usages –MT
ACTION 1.6	Aménager un site de baignade en Marne à Saint-Maur-des-Fossés LT
ACTION 1.7	Favoriser l'implantation des marchés bio, des AMAP- MT

AXE 2	Cohésion sociale et solidarité
ACTION 2.1	Mise à disposition d'espaces publics pour la végétalisation- MT
ACTION 2.2	Développement de jardins partagés dans le quartier prioritaire « Les rives de la Marne »- MT
ACTION 2.3	Implantation de jardins thérapeutiques dans les résidences autonomes de La Pie et J. du Bellay- CT
ACTION 2.4	Ateliers nature Parents-Enfants du Point Ecoute Familles- CT
ACTION 2.5	Journées « Nettoyage » intergénérationnelles- CT
ACTION 2.6	Valoriser l'existant : Ateliers Réparer au lieu de jeter- CT
ACTION 2.7	L'animal dans la ville : créer des espaces de sociabilité pour chiens- MT

AXE 3	Education à la nature et au développement durable
ACTION 3.1	Jardin pédagogique « Du potager à l'assiette »- MT
ACTION 3.2	Installation d'hôtels à insectes et de nichoirs : maintien de la biodiversité- CT
ACTION 3.3	Collecte des sapins de Noël- CT
ACTION 3.4	Mise en place de carrés pédagogiques dans le square Hameln- CT
ACTION 3.5	Sensibilisation des habitants à la gestion naturelle des jardins et à la biodiversité- CT
ACTION 3.6	Augmenter la part des produits bio ou écologiques dans les repas des cantines des écoles publiques et des accueils de loisirs- CT

AXE 4	Développement économique, emploi et formation professionnelle
ACTION 4.1	Elaboration d'un plan de communication autour des actions et projets développement durable de la ville- CT
ACTION 4.2	Faire revivre une culture emblématique : la vigne- LT
ACTION 4.3	Formation et accompagnement des acteurs- MT
ACTION 4.4	Villes jumelles et développement durable : Partage de bonnes pratiques et d'actions communes- CT
ACTION 4.5	Reconversion du site de l'ancienne usine de production d'eau potable comme laboratoire de l'innovation pour une ville durable- LT

AXE 5	Préservation des ressources, économies d'énergie
ACTION 5.1	Mise en œuvre d'un éco-quartier au sein de la ZAC des Facultés- MT
ACTION 5.2	Dématérialisation et nouvelles technologies- MT
ACTION 5.3	Gestion du patrimoine bâti communal- MT
ACTION 5.4	Développer l'usage du vélo comme alternative à la voiture individuelle (schéma de mobilité sur Saint-Maur)- MT
ACTION 5.5	Réalisation d'un guide de l'agent écoresponsable- CT
ACTION 5.6	Favoriser la trame noire en rationalisant les éclairages nocturnes dans la ville- LT
ACTION 5.7	Développer les points de collecte différenciée pour le recyclage des déchets- MT
ACTION 5.8	Economie d'eau et installation de récupérateurs d'eau de pluie- CT
ACTION 5.9	Mise en place d'un marché de performance relatif aux économies d'énergie

AXE 1 : CADRE DE VIE ET BIEN-ÊTRE

FICHE ACTION 1.1 : Promenade pédagogique « Les squares de Saint-Maur »

AXE : Cadre de vie et bien-être

	Présentation de l'action
Contexte Description de l'action	<p>Les squares de Saint-Maur sont l'héritage du développement résidentiel de la ville autour de ses quartiers. Le parcours pédagogique, reliant 6 lieux emblématiques, permettra aux habitants de se replonger dans le riche passé de leur ville. Le projet vise à installer des plates-bandes de 20 m² minimum, chacune abordant un thème horticole différent.</p> <p>Le choix des thèmes sera le fruit d'une concertation entre le service du développement durable, le service des espaces verts, le service de la culture et le service de la communication.</p> <p>Six lieux ont été retenus :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Square de l'Abbaye (secteur du Vieux Saint-Maur)○ Square des Deux Lions (secteur La Pie)○ Square de La Pie (secteur Les Muriers)○ Square Emilie Tillion (secteur Hôtel de Ville)○ Square Saint Hilaire (secteur La Varenne)○ Square des Lacs (secteur Champignol) <p>Thèmes pouvant être traités : céréales, mellifères, plantes médicinales, condiments, aromatiques, légumes anciens, senteurs...</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none">○ Créer une promenade urbaine associant histoire de la ville et éducation à la nature○ Favoriser les déplacements doux (marche et vélo)○ Faire connaître l'histoire et le patrimoine de Saint-Maur à ses habitants et aux visiteurs○ Utiliser les nouvelles technologies (Système de Flashcode sur les panneaux pédagogiques) pour donner du sens à ces promenades
	Méthodologie de l'action
Pilotes / Partenaires associés	<p>Service des espaces verts pour l'installation, la gestion des espèces et le choix des variétés (en concertation avec le service du développement durable)</p> <p>Services communication et culture pour la réalisation du parcours</p> <p>Réseaux d'éducation à l'environnement franciliens (Vivacités, GRAINE) pour faire connaître la ville aux habitants des communes voisines</p>
Moyens humains, financiers, techniques	A déterminer
Calendrier de réalisation	2018
Méthode	Utilisation ouverte à tous les publics aux heures d'ouverture des squares

Indicateur de résultat	Nombre d'utilisateurs (téléchargement des flashcodes)
-------------------------------	---

FICHE ACTION 1.2 : Aménagement du passage du Dauphiné

AXE : Cadre de vie et bien-être

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>Le passage du Dauphiné est un des nombreux interstices urbains de Saint Maur. Il est divisé en une ruelle d'une centaine de mètres de long débouchant sur un escalier d'une quarantaine de marches, le tout reliant la rue du Dauphiné à l'avenue Andrée. C'est un lieu de transit pour les piétons géré en enherbement naturel par le service des espaces verts.</p> <p>Les interstices végétalisés jouent un rôle important dans la promotion des déplacements doux, ici la marche à pied. Le réaménager permettrait de redonner de l'intérêt au site et de lutter contre sa pollution par les jets de débris et les déjections canines.</p> <p>La partie en pente le long de l'escalier est viable pour un essai d'implantation de pieds de vigne, quant à la partie plate, elle permet l'installation de petites plantes fruitières ornementales</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none">○ Embellir un lieu de passage important dans le cadre de la stratégie résidentielle○ Réalisation d'un projet pilote d'implantation de vignes○ Sensibiliser les habitants aux nuisances dues aux débris et aux déjections canines○ Favoriser les déplacements doux (marche)
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Service des espaces verts, service de la communication, riverains et tissu associatif
Moyens humains, financiers, techniques	A déterminer
Calendrier de réalisation	A déterminer
Méthode	Essai de vignes en pente, installation de plantes fruitières ornementales
Indicateur de résultat	Réduction des déchets dus aux incivilités

FICHE ACTION 1.3 : Végétalisation des abords de la passerelle de La Pie

AXE : Cadre de vie et bien-être

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>Lieu de promenade très prisé des Saint-Mauriens l'Île Sainte-Catherine (Créteil) est accessible depuis Saint-Maur par la passerelle piétonne de La Pie. Cette dernière, ainsi que les parties du quai de La Pie qui lui sont attenantes, est un lieu de passage très important pour les habitants</p> <p>Dans le cadre de la poursuite de la valorisation des berges de la Marne et de la promotion des déplacements doux, la Ville s'est engagée dans un vaste programme d'aménagement des quais de la rivière. Lieu très fréquenté, les abords de la passerelle de La Pie gardent un aspect très minéral qui dénote avec le désir de trouver un espace de nature propice à la détente pour les promeneurs de l'Île Saint Catherine.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none">○ Planter des espèces végétales ornementales le long de la promenade○ Animer ponctuellement les murs anti-inondations avec une végétation grimpante. (houblon, osier)○ Créer une séparation franche entre les zones dédiées aux déplacements doux (piste cyclable, promenade) et la route.
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Service des espaces verts, partenaires institutionnels, ARB, APPMA La Plaquette, association locale de quartier, conseil départemental du Val de Marne.
Moyens humains, financiers, techniques	A déterminer
Calendrier de réalisation	A déterminer
Méthode	Embellissement par l'implantation d'espèces adaptées, soit en pleine terre, soit dans des bacs.
Indicateur de résultat	Amélioration du bien-être des habitants et de l'attractivité des rives de la Marne

FICHE ACTION 1.4 : Aménagement du jardin du Conservatoire

AXE : Cadre de vie et bien-être

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>Réaménagement du jardin du gardien du conservatoire afin de rendre le lieu accessible aux habitants et d'y empêcher les intrusions nocturnes, facteur de désagrément pour les riverains</p> <p>Le jardin est enclavé entre le conservatoire et un mur de 5 à 6 mètres de haut le séparant des pavillons le jouxtant. L'espace aménageable est d'environ 400 m², avec une faible exposition au soleil mais bénéficiant du ruissellement des toitures d'une grande partie du conservatoire.</p> <p>Tout en conservant la végétation naturelle du lieu, il s'agit de créer une zone humide en récupérant les eaux pluviales, d'implanter des plantes grimpantes (houblon) le long des murs et de réaménager l'entrée du site pour être en mesure de le fermer aux intrusions nocturnes</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none">○ Création d'un square de 200 à 400 m² dans le cadre de la mise en œuvre du SDRIF (10 m² d'espaces verts par habitant)○ Créer un refuge de biodiversité et lutter contre les écoulements d'eaux pluviales par la création d'une zone humide○ Créer un lieu de vie pour les riverains et les étudiants du conservatoire tout en mettant fin aux nuisances nocturnes
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Services des espaces verts et de la communication
Moyens humains, financiers, techniques	A déterminer
Calendrier de réalisation	Après les travaux du Théâtre
Méthode	Implantation du houblon en treillage. Récupération des eaux de pluie pour le bassin avec mise en place d'espèces aquatiques permettant de limiter la prolifération des insectes en été.
Indicateur de résultat	Fréquentation diurne du square et réduction des nuisances nocturnes, particulièrement les nuisances sonores.

FICHE ACTION 1.5 : Mobilité, vers un partage des usages

AXE : Cadre de vie et bien-être

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>La Ville de Saint-Maur-des-Fossés, dans un souci de réduction de l'impact environnemental de son territoire et dans l'optique d'une constante amélioration de la qualité de son espace public, a lancé une étude sur les mobilités au sein du territoire communal afin de nourrir un programme d'actions améliorant les conditions de déplacements et de transports des Saint-Mauriens.</p> <p>Cette étude prendra en compte les déplacements des personnes, les livraisons locales et les problématiques d'accessibilité. L'ensemble des modes de déplacements seront concernés.</p> <p>Un programme d'actions sera prioritairement mis en œuvre, en cohérence avec le contexte spécifique Saint-Maurien et avec les orientations du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville et préfigurera le schéma de déplacement urbain.</p> <p>Pour établir cette nouvelle stratégie de mobilités, il est nécessaire de connaître l'ensemble des caractéristiques de déplacements à l'échelle des quartiers, de la commune et des communes limitrophes, mais aussi aux échelles départementale et régionale, afin de proposer des aménagements adaptés et cohérents pour Saint-Maur.</p>

Objectif(s)	<p>Les enjeux identifiés par la Ville pour cette étude sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'organisation et la limitation de l'usage de la voiture en tant que véhicule personnel ; ○ Le partage, l'optimisation et la réhabilitation des espaces de circulation et de l'espace public ; ○ La valorisation des modes actifs (vélos, piétons) et des espaces de circulation des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans l'espace public ; ○ L'amélioration du rabattement et des conditions d'utilisation des transports collectifs ; ○ L'amélioration des connexions depuis/vers les communes limitrophes, tous modes confondus ; ○ L'identification ou la création de zones apaisées favorisant les modes les plus faibles ; ○ L'optimisation des systèmes de livraison et des déplacements en lien avec la vie économique et touristique de la commune ; ○ L'identification de nouveaux modes de déplacements et d'information aux usagers.
--------------------	---

Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	<p>Pilote : Ville de Saint-Maur-des-Fossés (Pôle Urbanisme-Aménagement)-Commission « Saint-Maur à Vélo » AMO : Transamo (bureau d'études du groupe Transdev) Partenaires associés : RATP, SGP, Ile-de-France Mobilités, CD94, Région, DRIEA, EPT ParisEstMarne&Bois + associations locales de commerçants, de riverains ou d'usagers des transports (à valider)</p>
Moyens humains, financiers, techniques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pilotage par le chargé d'études en transport et aménagement et par le responsable du pôle urbanisme et aménagement de la Ville ○ Association des services de la Ville concernés par le sujet et des partenaires extérieurs ○ Financement de l'étude par la Ville de Saint-Maur ○ Etude : réalisée par Transamo, pilotée par la Ville ○ Mise en œuvre des projets à compter de 2018 (réalisation des aménagements et acquisition de matériel) : services techniques et services financiers de la Ville
Calendrier de réalisation	<p>Etude : juillet 2017 → juillet 2019 (prévisionnel) Réalisations opérationnelles : à compter de 2018</p>
Méthode	<p>L'étude permettra d'élaborer un schéma de déplacements pour la commune, qui sera accompagné d'un plan d'actions déclinables pour les années à venir. La municipalité pourra ainsi s'appuyer sur un document de référence afin de développer des projets d'aménagement dans une approche élargie pour les années à venir.</p>

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">○ Nombre de mètres linéaires d'aménagements réalisés.○ Nombre de voies/nbr de mètres linéaires réalisés en zone apaisée (zones de rencontre, zones 30).○ Nombre d'arceaux et abris vélos installés.○ Nombre de bornes de recharge de véhicules électriques installées.○ Evolution du trafic moyen journalier (voitures/poids lourds).○ Evolution de la fréquentation des transports collectifs.
--------------------------------	--

FICHE ACTION 1.6 : Aménager un site de baignade à Saint-Maur-des-Fossés

AXE : Cadre de vie et bien-être

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>Jusqu'en 1970, la Marne à Saint-Maur-des-Fossés a accueilli plusieurs sites de baignades naturelles, aménagés ou non. Depuis 1988, l'objectif Marne Vive traduit la volonté d'améliorer la qualité des eaux de la Marne afin de la rendre à nouveau propre à la baignade.</p> <p>Les études techniques pour atteindre cet objectif sont portées par le syndicat Marne Vive. L'objectif est partagé à l'échelle du bassin versant Marne confluence et traduit dans le SAGE (08/11/17). Il vise à « améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre le retour de la baignade en Marne en 2022, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE 2000) ».</p> <p>Pour parvenir à la qualité d'eau de baignade définie par la directive baignade, des efforts en assainissement sont encore nécessaires afin de réduire et maîtriser les rejets en Marne, par temps sec et par temps de pluie.</p> <p>Le projet consiste à identifier les sites les plus appropriés à l'accueil d'une baignade, tant en terme d'aménagement (espace disponible, accès, compatibilité des usages) qu'en terme de qualité de l'eau et maîtrise des pollutions.</p> <p>Plusieurs sites ont été pré-identifiés (notamment le Beach). Il est nécessaire de poursuivre les études et les campagnes de mesures. La réalisation d'un « profil de baignade » est notamment nécessaire afin d'identifier, par site, les risques de dégradation de la qualité de l'eau et développer les moyens de les maîtriser.</p> <p>La sensibilisation des habitants et également des partenaires, notamment au travers de manifestation comme le Big Jump, les forums, sont nécessaires à la mobilisation de tous car les efforts de dépollution doivent être portés par tous.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none">○ Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la Marne en réduisant les pollutions et en maîtrisant les rejets○ Dynamiser la vie des quartiers et favoriser les échanges entre les habitants en offrant un lieu de détente, de rencontres et de loisirs sportifs○ Redécouvrir la rivière, l'environnement fluvial, sa faune et sa flore et contribuer à la réappropriation de l'espace par les habitants
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Ville de Saint-Maur-des Fossés en partenariat avec le Syndicat Marne Vive, le Territoire Paris Est Marne et Bois, le Département du Val de Marne, le SIAAP, la Métropole du Grand Paris, la Préfecture de Région, l'Agence de l'Eau seine Normandie, Agence Régionale de Santé et la Région Ile de France
Moyens humains, financiers, techniques	<ul style="list-style-type: none">○ Correspondant/responsable dans les services municipaux○ Partenariat avec le syndicat Marne Vive pour rechercher des subventions○ Partenaires financiers Métropole Agence de l'eau et Région○ Etudes techniques et sanitaires (200.000€ à 300.000€)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Travaux d'aménagement de la baignade (coûts à chiffrer)
Calendrier de réalisation	2018-2022 avec l'objectif de tester un premier site en 2020
Méthode	<ul style="list-style-type: none"> ○ Lancement d'une étude de profil de baignade ○ Accompagnement par le Syndicat Marne Vive ○ Coordination des programmes d'actions techniques avec l'EPT, le Département et le SIAAP ○ Etude d'aménagement de sites avec le soutien de la Métropole
Indicateur de résultat	Evolution de la qualité bactériologique de l'eau (Echerichia coli et entérocoques intestinaux) dans la boucle de Saint-Maur et sur les sites pressentis Ouverture d'un site de baignade avant ou en 2022

FICHE ACTION 1.7 : Favoriser l'implantation de marchés bio et d'AMAP

AXE : Cadre de vie et bien-être

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	L'agriculture biologique est une méthode de production agricole qui exclut le recours à la plupart des produits chimiques de synthèse, utilisés notamment par l'agriculture industrielle et intensive depuis le début du XXe siècle, les organismes génétiquement modifiés par transgénèse, et la conservation des cultures par irradiation. La fertilisation du sol et la protection des plantes doivent donc être assurées par d'autres méthodes. Les motivations des producteurs et des consommateurs peuvent être de meilleurs revenus, une meilleure santé au travail, la protection de l'environnement ou des produits perçus comme plus sains. Une association pour le maintien d'une agriculture paysanne ou une association pour le maintien d'une agriculture de proximité ¹ (AMAP) est, en France, un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une exploitation locale
Objectif(s)	Proposer au consommateur Saint-Maurien des aliments frais, de saison, biologiques, produits à partir de variétés végétales ou races animales de terroir ou anciennes, manger plus sainement et équilibré.
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Pôle économique, magasins bio, producteurs locaux, AEP
Moyens humains, financiers, techniques	A déterminer
Calendrier de réalisation	2018
Méthode	Implantation de commerçants bio sur les marchés de la ville, partenariat avec les paniers bio de la plaine des bords
Indicateur de résultat	Développement du commerce bio sur la ville et sur les marchés, nombre de paniers bio distribués

AXE 2 : COHÉSION SOCIALE

FICHE ACTION 2.1 : Mise à disposition d'espaces publics pour la végétalisation

AXE : Cohésion sociale

	Présentation de l'action
Contexte Description de l'action	<p>La mairie met à disposition des espaces destinés à être végétalisés par les habitants. Ces lieux sont répartis de manière équilibrée sur les quartiers de la ville. Leur mode de gestion se veut le plus simple possible :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Communication des espaces verts sur les lieux mis à disposition et appel à projet○ Dépôts des demandes dans lesquelles sont inclus 2 prérequis : création d'une association 1901 et signature d'une charte de gestion écoresponsable des lieux (Planter des espèces locales, ne pas utiliser de produits phytosanitaires, ne pas revendre les productions, etc...)○ Installation de l'espace par le service espaces verts○ Mise en culture et gestion par l'association, le service ayant un droit de vérification du respect des engagements pris dans la charte. <p>Le projet peut être assorti à l'occasion d'une assistance technique, sous forme de subvention, de mise à disposition de matériel ou de semis ainsi que de conseils techniques.</p> <p>Entre 10 et 15 sites pourront être retenus pour des projets en et hors sols (espace du 36 15, rue Paul Déroulède, avenue Jaurès, square de l'Alma, etc ...)</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none">○ Embellir un lieu de passage important dans le cadre de la stratégie résidentielle○ Limiter l'imperméabilisation, favoriser la gestion et l'infiltration locales des eaux pluviales○ Dynamiser la vie des quartiers et favoriser les échanges entre les habitants○ Appropriation de l'espace par les habitants
	Méthodologie de l'action
Pilotes / Partenaires associés	Service des espaces verts, associations de riverains, associations de jardiniers, service de la communication
Moyens humains, financiers, techniques	Prêt de matériel et de semis. Installation de bacs hors sol. Assistante technique de conseil
Calendrier de réalisation	A déterminer
Méthode	Installation par le service des espaces verts et gestion par les associations de riverains
Indicateur de résultat	Nombre de parcelles mises en culture, participations à des événements autour du jardinage.

FICHE ACTION 2.2 : Développement de jardins partagés dans le quartier prioritaire « Les Rives de la Marne »

AXE : Cohésion sociale

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	Le quartier fait actuellement l'objet d'un contrat de ville pour la période 2015-2020. Ce dernier réaffirme dans son programme d'action la nécessité d'élargir l'offre de jardins partagés existante. Un essai de culture en bacs et en pleine terre du type « au pied des immeubles » est actuellement mené avec succès conjointement entre l'association Vivre ensemble au P2C et le bailleur I3F. Les espaces entourant les immeubles sont nombreux et peuvent faire l'objet d'une réappropriation par les habitants par une mise en valeur maraichère.
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Embellissement du quartier ○ Lutte contre les dégradations ○ Favoriser le lien social ○ Sensibiliser aux bonnes attitudes alimentaires ○ Améliorer l'éco système du quartier ○ Sensibilisation autour de la chaîne du vivant
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Service des espaces verts et des ateliers nature. I3F et l'entreprise en charge de la gestion des espaces. Tissu associatif local (Vivre ensemble au P2C, Ecophylle, associations de jardiniers). Réseau national des jardins partagés. Comité de quartier.
Moyens humains, financiers, techniques	Animateur de projet, référent services espaces verts Matériel de jardinage, bacs, semis, terre végétale
Calendrier de réalisation	A déterminer
Méthode	Collaboration avec le bailleur I3F pour le choix des terrains et élaboration d'une charte pour leur gestion
Indicateur de résultat	Rapport d'activité des associations porteuses du projet

FICHE ACTION 2.3 : Implantation de jardins thérapeutiques dans les résidences autonomie La Pie et J. du Bellay

AXE 2 : Cohésion sociale

	Présentation de l'action
Contexte Description de l'action	<p>Les jardins thérapeutiques s'adressent à des personnes en établissement hospitalier, aux personnes âgées, ou à des publics handicapés ou à mobilité réduite. Ils permettent de proposer des activités stimulant les sens et les capacités, dans lesquelles chacun peut jouer un rôle et se sentir utile.</p> <p>Les jardins thérapeutiques sont des lieux de promenade accessibles et sécurisés mais ils sont aussi le terrain de différentes activités thérapeutiques encadrées de professionnels (rééducateurs, animateurs, soignants, psychologues...).</p> <p>L'implantation des jardins thérapeutiques pourra s'effectuer au sein de la résidence J. du Bellay ou de la résidence de la Pie</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer les transmissions intergénérationnelles ○ Créer du lien social ○ Remobiliser les capacités physiques et mentales des publics cibles ○ Maintenir la socialisation au travers d'activités de groupe ○ Lutte contre l'isolement ○ Offrir des parcours adaptés aux personnes à mobilité réduite ○ Echanger les savoirs
	Méthodologie de l'action
Pilotes / Partenaires associés	<p>CCAS Résidence autonomie de la Pie Résidence autonomie J. du Bellay Associations d'aides à la personne Atelier Nature Environnement Services des espaces verts Kinésithérapeutes, psychomotriciens, psychologues, animateurs, soignants, ergothérapeutes.</p>
Moyens humains, financiers, techniques	A définir
Calendrier de réalisation	2018
Méthode	<p>Adapter les espaces aux personnes à mobilité réduite et désorientées.</p> <p>Proposer des espaces ergonomiques et faciliter l'accès aux espaces de cultures par l'implantation de bacs en hauteur.</p>
Indicateur de résultat	<p>Fréquentation des jardins</p> <p>Progrès accomplis par les patients</p> <p>Enquête auprès des usagers et des accompagnants</p>

FICHE ACTION 2.4 : Ateliers nature Parents-Enfants du Point Ecoute Familles**AXE : Cohésion sociale**

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>Depuis plusieurs années, la mairie de Saint-Maur-des-Fossés a mis en place des Ateliers Nature et Environnement (A.N.E.S.M) en partenariat avec l'Education nationale pour sensibiliser les enfants scolarisés en primaire à la préservation de l'environnement, de manière ludique.</p> <p>Parallèlement, la municipalité met à la disposition des parents Saint-Mauriens un Point Ecoute Familles, pour les écouter, les informer et les orienter concernant leurs questions ou leurs difficultés de parents. Ce Point Ecoute Familles intervient aussi en prévention, c'est-à-dire en amont de l'apparition de difficultés au sein de la famille.</p> <p>Il paraît intéressant que les professionnels des Ateliers Nature et du Point Ecoute Familles s'associent pour proposer ensemble des ateliers parents-enfants sur le thème de la nature et de la protection de l'environnement.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none">○ Sensibiliser parents et enfants à la préservation de l'environnement, pour que les connaissances acquises ensemble rejoignent plus facilement les règles éducatives qui régissent la vie de famille.○ Offrir un espace convivial et non stigmatisant permettant, le cas échéant, aux parents d'exprimer leurs difficultés dans leur relation avec leur enfant ou dans leur fonction de parents.○ Favoriser les échanges entre parents et enfants en partageant une activité et ainsi permettre aux parents de voir évoluer leurs enfants parmi d'autres.
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	ANESM et Point Ecoute Familles
Moyens humains, financiers, techniques	2 animateurs (un représentant de chaque service) La salle du Point Ecoute Familles pour le déroulement des ateliers Matériel fourni par les Ateliers Nature
Calendrier de réalisation	Trois ateliers expérimentaux prévus en 2018 : 14/02/18, 11/04 /18 et 27/06/18.
Méthode	Inscription à l'atelier auprès du Point Ecoute Familles.
Indicateur de résultat	Fréquentation des parents : <ul style="list-style-type: none">○ Nombre de familles différentes○ En cas de difficultés dans la relation parents-enfants, prise de contact avec la référente du Point Ecoute Familles

FICHE ACTION 2.5 : Journée nettoyage des bords de Marne

AXE : Cohésion sociale

	Présentation de l'action
Contexte Description de l'action	<p>Les bords de Marne sont un lieu convivial, qui connaît une forte fréquentation des Saint-Mauriens les week-ends, et plus particulièrement aux beaux jours. Cet usage génère inévitablement la production de déchets qui ne finissent pas toujours dans la poubelle.</p> <p>La mise en place d'une « Journée de nettoyage des bords de Marne » mobiliserait tous les acteurs de la commune. Elle serait un moment de participation conviviale à la vie de la collectivité et permettrait une prise de conscience des Saint-Mauriens en les sensibilisant au respect de la nature et d'autrui.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none">○ Rendre aux bords de Marne leur propreté et améliorer la qualité de l'eau en limitant le nombre de déchets finissant dans la Marne○ Sensibiliser les Saint-Mauriens au respect de leur environnement proche et des conséquences de la pollution sur la faune et la flore.○ Créer de nouvelles relations entre les habitants de tous âges, avec les services municipaux et les élus.
	Méthodologie de l'action
Pilotes / Partenaires associés	Le service du développement durable, les services technique, le service communication et les élus
Moyens humains, financiers, techniques	Prêt de matériel (sacs pelle pince), gants et chasubles
Calendrier de réalisation	
Méthode	<ul style="list-style-type: none">○ Intégrer cette action à une manifestation nationale telle que la semaine du développement durable, la fête de la Nature etc...○ Communiquer en amont pour la bonne réussite de cette action et en aval pour valoriser cette action citoyenne et municipale.
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none">○ Le nombre de participants○ La diminution du nombre de déchets sur les bords de Marne

FICHE ACTION 2.6 : Valoriser l'existant - Ateliers « Réparer au lieu de jeter »

AXE : Cohésion sociale

	Présentation de l'action
Contexte Description de l'action	Il est possible de réparer de nombreux objets cassés ou en panne. Cela permet de lui donner une seconde vie au lieu d'en faire un déchet. La réparation est un geste simple pour réduire nos prélèvements de ressources et notre production de déchets. Faire réparer ses produits permet d'allonger la durée de vie de nos biens et de faire vivre de nombreux artisans de la réparation et les structures de l'économie sociale et solidaire.
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none">○ Réduire notre pression sur les ressources naturelles et de parvenir à un partage plus équitable des ressources entre tous les êtres humains.○ Réduire les rejets de CO2○ Réduire les risques de pollution liés aux déchets○ Contribuer à l'économie circulaire○ Développer une culture du zéro déchet
	Méthodologie de l'action
Pilotes / Partenaires associés	Ressourcerie, ateliers de réparation, artisans
Moyens humains, financiers, techniques	EPT ParisEst Marne et Bois
Calendrier de réalisation	A déterminer
Méthode	Communication Créer une manifestation sur le réemploi ou des rencontres de type « Atelier de coréparation »
Indicateur de résultat	Diminution quantitatives des déchets encombrants et/ou DEEE

FICHE ACTION 2.7 : L'animal en ville

AXE : Cohésion sociale

	Présentation de l'action
Contexte Description de l'action	<p>Les animaux domestiques font partie de notre quotidien. Leur bien-être mais aussi la lutte contre les désagréments liés à leur présence en ville sont des objectifs à mener de front pour une ville plus belle, plus agréable à vivre et plus durable. Il s'agit de favoriser un partage équilibré entre les propriétaires d'animaux et l'ensemble des Saint-Mauriens.</p> <p>Trois actions sont retenues :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rédaction d'un guide de l'animal en ville à vocation informative et pédagogique ;- Création d'un parc canin,- Reconstruction d'une chatterie, dans l'enceinte de l'usine
Objectif(s)	<p>L'implantation d'un parc canin a pour vocation :</p> <ul style="list-style-type: none">o D'être un lieu convivial où se rencontrent les propriétaires de chiens et qui permet aux animaux d'être lâchés en toute sécurité. Ce principe ne s'applique que si les chiens sont éduqués et sociables.o De réduire le nombre de déjections dans les rues <p>L'implantation de la chatterie a pour vocation d'accueillir les chats errants.</p> <p>Ces deux structures serviront également de support à une réflexion de l'impact des animaux domestiques sur l'évolution de la biodiversité urbaine.</p>
	Méthodologie des actions
Pilotes / Partenaires associés	Direction de la communication/ Service du développement durable Service de la propreté Associations, dont Association Saint-Maurienne des amis des animaux.
Moyens humains, financiers, techniques	Services de la propreté et de la communication
Calendrier de réalisation	A déterminer
Méthode	Des distributeurs de sacs sont déjà à la disposition des propriétaires de chiens, sur l'ensemble de la commune. Implantation d'un parc à chien.
Indicateur de résultat	Réduction du nombre de déjections

AXE 3 : EDUCATION À LA NATURE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

FICHE ACTION 3.1 : Jardin pédagogique « Du potager à l'assiette »

AXE : Education à la nature et au développement durable

	Présentation de l'action
Contexte Description de l'action	<p>La Ville se dote d'un espace entièrement dédié à l'éducation à l'environnement. Ce jardin est situé entre l'avenue Denfert Rochereau, la voie de chemin de fer et l'avenue Saint Louis.</p> <p>Son espace principal est divisé en 4 rectangles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un tunnel pour réaliser des semis plus précoces (radis, salades...) et des activités pédagogiques ○ Un espace utilisable par les A.N.E.S.M principalement, mais également d'autres acteurs (périscolaire, personnes âgées, associations...) où seront installés des bacs surélevés servant aux apprentissages pratiques (plantation, semis, repiquage etc...) et adaptés aux PMR. ○ 2 rectangles pédagogiques dans lesquels sont implantées des espèces utilisées dans l'alimentation quotidienne (céréales, légumes, plantes aromatiques) permettant aux enfants de découvrir la provenance et la croissance des fruits et légumes qu'ils mangent au quotidien. <p>Le jardin est complété d'un verger d'une vingtaine d'arbres fruitiers et d'un abri qui sera, par la suite, assorti d'un poulailler. Un espace bitumé est mis à disposition comme aire d'accueil et de jeux.</p> <p>L'installation et l'entretien du jardin seront réalisés par le service des espaces verts. La coordination de l'utilisation de l'espace sera effectuée par l'éco-conseiller en développement durable et l'exploitation pédagogique sera assurée par les A.N.E.S.M.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Créer un lieu vivant, interactif et convivial ○ Mettre à disposition un espace dédié à l'éducation à la nature ○ Dispenser une pédagogie sur le vivant et ses débouchés alimentaires ○ Sensibiliser aux risques liés à la mauvaise alimentation
	Méthodologie de l'action
Pilotes / Partenaires associés	Service des espaces verts, A.N.E.S.M, service communication, service des bâtiments communaux (menuiserie), associations de jardiniers
Moyens humains, financiers, techniques	<p>Le budget d'investissement s'élève à 45 000 € (réalisation du jardin ajout de l'électricité, d'un sanitaire, achat de petit matériel pour enfants). Chaque année, un budget de fonctionnement de 2 000€ est prévu.</p> <p>Ce projet transversal nécessitera l'intervention des espaces verts pour l'entretien, de la menuiserie municipale pour la conception des bacs en bois, des A.N.E.S.M pour les ateliers pédagogiques et de l'éco-conseiller en développement durable</p>

	pour la coordination des usages.
Calendrier de réalisation	Réalisation en cours, implantation des espèces végétales au printemps 2017 et des arbres fruitiers à l'automne 2017. Une visite de contrôle de la sécurité du site est à prévoir pour février 2018, ainsi qu'une visite du jardin par les enfants du CME à l'initiative du projet. L'ouverture du jardin est prévue pour juin 2018. Les premières interventions des A.N.E.S.M auront lieu à cette occasion.
Méthode	Installation et entretien par le service des espaces verts Coordination par l'éco-conseiller en développement durable Utilisation pédagogique par les A.N.E.S.M., les associations, ...
Indicateur de résultat	Fréquentation du jardin par les différents utilisateurs (enfants habitants, seniors, ...)

FICHE ACTION 3.2 : Installation d'hôtels à insectes et de nichoirs – Maintien de la biodiversité

AXE : Education à la nature et au développement durable

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>En raison de l'artificialisation des espaces urbains, de l'usage des produits phytosanitaires et de l'empreinte humaine sur son milieu, la biodiversité entomologique a subi de lourdes pertes nettes, notamment au niveau des populations des insectes pollinisateurs et plus particulièrement des abeilles domestiques. L'installation d'hôtels à insectes permet de recréer des habitats favorables à ces espèces et ainsi rétablir ou maintenir la diversité biologique sur les territoires équipés.</p> <p>Dans chaque hôtel, plusieurs compartiments reproduisent les conditions idéales de nidification de différents types d'insectes, afin d'attirer des espèces utiles au jardin.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Restauration et/ou maintien de la biodiversité entomologique. ○ Valorisation des services rendus par les populations d'insectes pollinisateurs. ○ Valorisation des hôtels à insectes en tant que réalisations techniques. ○ Aspect ornemental
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Le service des espaces verts pilotera l'action. La réalisation pourra se faire en partenariat avec la section bac pro technicien menuisier ou constructeur bois du lycée François Mansart + Bâtiments communaux
Moyens humains, financiers, techniques	Conception, réalisation et installation : 6H/J – Coût unitaire 300€
Calendrier de réalisation	A déterminer
Méthode	<p>Réaliser un état des lieux pour localiser les lieux les plus propices (espaces verts, proximité de plantes mellifères...).</p> <p>Proposer un atelier pratique permettant de fabriquer un hôtel à insectes en partenariat avec le lycée François Mansart</p>
Indicateur de résultat	<p>Nombre d'hôtels à insectes installés.</p> <p>Campagne de communication.</p> <p>Nombre d'animations effectuées par les ateliers natures</p> <p>Nombre de groupes scolaires sensibilisés.</p> <p>Restauration des populations d'insectes pollinisateurs et xylophages.</p>

FICHE ACTION 3.3 : Collecte des sapins de Noël

AXE : Education à la nature et au développement durable

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>La ville de Saint-Maur est engagée dans la réduction des déchets, notamment par des mesures incitatives en direction du compostage. La gestion des sapins de Noël s'inscrit dans le cadre du programme local de réduction des déchets. Les initiatives en la matière sont :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Mise à disposition de lieux de récupération des arbres morts pour les broyer et les réutiliser sous forme de paillage○ Sensibiliser les habitants à replanter leur sapin de Noël dans leur jardin○ Communiquer sur les espaces intercommunaux de collecte
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none">○ Réduire les déchets végétaux○ Réutiliser les sapins usagés sous forme de paillage favorisant les pratiques de gestion douce
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Services de la communication et de la gestion des déchets et de la propreté. Distributeurs de sapin sur le territoire (pépiniéristes, fleuristes, grandes surfaces ...). Déchetterie
Moyens humains, financiers, techniques	A définir, EPT ParisEstMarne&Bois
Calendrier de réalisation	Noël 2018
Méthode	Mise en place de 10 à 15 lieux de récupération sur l'espace public
Indicateur de résultat	Volume de paillage produit par le broyage des arbres récupérés.

FICHE ACTION 3.4 : Mise en place de carrés pédagogiques dans le square Hameln
AXE : Education à la nature et au développement durable

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	La collaboration entre les groupes scolaires maternelles et élémentaires d'une part et le service des espaces verts d'autre part, a permis la mise en place de carrés pédagogiques dans la quasi-totalité des écoles de la ville. Subsiste un manque d'infrastructure de ce type dans les écoles situées dans une zone à forte densité urbaine où l'espace est réduit. L'école maternelle Cazaux est actuellement dépourvue d'espace permettant ce type d'aménagement. Sa situation, imbriquée dans le square Hameln, permet de remédier à cela en aménageant une parcelle du square à l'usage des ateliers nature et des personnels de l'éducation nationale
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à disposition de 2 à 4 plates-bandes clôturées ○ Insérer ce lieu dans le square afin qu'il participe à son attractivité tout en étant séparé de manière claire
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Services municipaux
Moyens humains, financiers, techniques	La gestion du lieu sera effectuée par les ateliers nature Possibilité d'installation en pleine terre, limitant les coûts
Calendrier de réalisation	A déterminer
Méthode	Réaliser une visite conjointe du square afin d'identifier les besoins de chacun Sécuriser le parcours reliant le site à l'école
Indicateur de résultat	Nombre d'ateliers « Nature » effectués Harmonie entre les ateliers et l'aménagement du square

FICHE ACTION 3.5 : Sensibilisation des habitants à la gestion naturelle des jardins et à la biodiversité

AXE : Education à la nature et au développement durable

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>La superficie importante d'espaces privés végétalisés constitue une des caractéristiques majeures du territoire de Saint-Maur. Cette multitude de lieux, souvent mis en culture par leurs habitants, constituent un refuge essentiel pour la biodiversité du territoire et participent à la qualité du cadre de vie de la commune.</p> <p>En matière de santé publique, le jardinage est considéré comme une activité physique douce permettant de lutter contre l'inactivité, la surcharge pondérale, l'ennui et les mauvaises habitudes alimentaires. Il permet par ailleurs de favoriser les échanges de voisinage et crée du lien social entre les habitants.</p> <p>Dans le cadre de ses politiques de gestion raisonnée des espaces verts, la Ville souhaite généraliser l'usage de ces bonnes pratiques aux jardins privés.</p> <p>Cinq domaines sont concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Lutte contre l'isolement ○ Lutte contre la malnutrition et les mauvaises habitudes alimentaires ○ Lutte contre le recours aux produits polluants ○ Lutte contre les risques liés aux changements climatiques ○ Réduction des déchets végétaux ○ Sensibilisation à la préservation de la biodiversité existante
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Edicter un guide du jardinage raisonnable mettant en avant les pratiques vertueuses (paillage, arrosage avec les eaux pluviales, compostage, etc...) ○ Distribution de kits de récupération des eaux de pluie ○ Distribution de kits de compostage des déchets organiques et végétaux ○ Aménagement de périodes d'échanges entre les habitants (ouverture des jardins privés, concours)
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Services municipaux
Moyens humains, financiers, techniques	A déterminer
Calendrier de réalisation	A déterminer
Méthode	<ul style="list-style-type: none"> ○ Recours à une communication matérielle et dématérialisée : installer des panneaux d'informations, des flashes code, communiquer dans le SMI et sur les réseaux sociaux, réaliser des formations ouvertes aux Saint-Mauriens ○ Proposer des formations aux bonnes pratiques au jardin
Indicateur de résultat	Echanges formels et informels entre habitants sur le thème du jardinage

FICHE ACTION 3.6 : Augmenter la part des produits bio ou écologiques dans les repas des cantines des écoles publiques et des accueils de loisirs

AXE : Éducation à la nature et au développement durable

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>Plus de 5 000 enfants déjeunent chaque jour dans les cantines des écoles publiques de Saint-Maur. Sur une année, cela représentent plus de 750 000 repas servis aux enfants, un chiffre qui a connu une augmentation de 18% entre 2006 et 2016.</p> <p>Le temps du repas est un moment essentiel de la journée des enfants, qui a plusieurs fonctions. Il s'agit avant tout d'un temps de restauration, mais également d'un temps de détente et d'un temps de loisirs et d'activités éducatives.</p> <p>Augmenter la part de produits bio ou écologiques dans les repas des cantines des écoles publiques répond à plusieurs objectifs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de santé publique, avec des aliments sains ; ○ de lutte contre le réchauffement climatique, avec davantage de produits achetés en circuits courts ; ○ d'éducation à l'alimentation. <p>Les États-Généraux de l'alimentation qui se sont tenus à l'automne 2017 ont affirmé l'importance d'augmenter la part des produits bio ou écologiques dans la restauration collective. Cet objectif figure dans le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation sains et durable, déposé à l'Assemblée nationale le 1^e février 2018.</p>
Objectif(s)	<p>Au moins 50% de produits dits écologiques (tels que définis dans le projet de loi mentionné ci-dessus), dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique en 2022 au menu des cantines des écoles publiques. Par ailleurs, des sensibilisations et découvertes de la production bio et des circuits courts seront mises en place.</p> <p>Enfin, la ville poursuivra ses efforts de réduction des déchets alimentaires qui ont pu atteindre 50% des productions servies.</p>
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	<p>Services municipaux Commission des menus</p>
Moyens humains, financiers, techniques	<p>Existents déjà :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ agents de la cuisine centrale, des offices, du périscolaire, de la commande publique, des ateliers nature-environnement ; ○ budget de la restauration scolaire.
Calendrier de réalisation	<p>Dès la rentrée 2018-2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ servir au moins un composant issu de l'agriculture biologique ou écologique (production locale ou label de qualité) à chaque repas ; ○ recours aux produits « bio » dans le lot « Beurre-œuf-fromage » de la cuisine centrale ; ○ remplacement d'un des deux menus « poisson » par un menu végétarien ; ○ servir des fruits issus de l'agriculture « bio », ou à tout le moins des filières de circuit court ;

	<p>Décembre 2018-Février 2019 : introduire des critères écologiques et biologiques dans tous les marchés de denrées alimentaires, à l'occasion de leur renouvellement.</p> <p>À partir du printemps 2019 : augmentation progressive de la part de produits écologiques et issus de l'agriculture biologique, pour atteindre l'objectif dans les délais.</p>
Méthode	<ul style="list-style-type: none"> ○ Commandes dans le catalogue des fournisseurs titulaires des marchés en cours ; ○ Inclusion de critères biologiques et écologiques dans les marchés à renouveler.
Indicateur de résultat	Mention des produits biologiques ou écologiques sur les menus des cantines scolaires.

AXE 4 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

FICHE ACTION 4.1 : *Elaboration d'un plan de communication*

AXE : Développement économique, emplois, formation professionnelle

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>La communication est un vecteur essentiel permettant d'animer la vie citoyenne et d'impulser des changements sociétaux et de comportements. Elle contribue au bon fonctionnement du service public, en assurant la communication interne, les relais stratégiques et en facilitant la création de partenariats. Elle permet de soutenir les initiatives locales, d'informer sur les services publics et bien évidemment de valoriser le territoire.</p> <p>Le renforcement de la communication autour des actions mises en œuvre dans le but d'améliorer la qualité de vie et de sensibiliser à l'environnement et au développement durable constitue une phase nécessaire à l'atteinte des objectifs des politiques municipales.</p> <p>La communication a aussi pour objet de générer des échanges entre les citoyens par le biais d'une plateforme dématérialisée : « entre Saint-Mauriens »</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Valoriser les actions menées par les services municipaux ○ Renforcer l'identité du territoire en soulignant ses attraits et atouts ○ Renforcer les synergies avec les services communication ○ Permettre une meilleure appropriation des projets par les habitants ○ Créer un intérêt commun en incitant à l'implication citoyenne et la promotion de la qualité de vie ○ Incitation à l'utilisation de la plateforme d'échange pair à pair ○ Connecter les citoyens entre eux
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Services municipaux, acteurs de la vie associatives du territoire, habitant souhaitant promouvoir une action ou s'associer à un projet
Moyens humains, financiers, techniques	A définir
Calendrier de réalisation	A déterminer
Méthode	<p>S'appuyer sur les moyens de communication existants en renforçant les synergies avec le service communication de la Ville.</p> <p>Alimenter les publications communales (Saint-Maur Infos...) et utiliser les moyens de communication dématérialisés (Newsletter, Facebook, Instagram, Twitter...).</p>
Indicateur de résultat	<p>Enquête auprès des riverains sur leurs connaissances des projets et initiatives en matière d'amélioration de la qualité de vie et de développement des activités « vertes ».</p> <p>Participation citoyenne aux projets et appropriation par les acteurs locaux (associations...).</p> <p>Relais des informations (nombres de <i>Likes</i>, <i>retweets</i>, abonnements...)</p>

FICHE ACTION 4.2 : *Faire revivre une culture emblématique : la vigne***AXE : Développement économique, emploi et formation professionnelle**

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>Le bassin parisien possède une riche histoire viticole et le territoire de Saint-Maur ne fait pas exception. La culture de la vigne y est présente depuis le 13^e siècle et, à son apogée, s'étendait sur 16 hectares avant de disparaître totalement au 18^e siècle.</p> <p>Les vignobles s'étendaient par ailleurs sur les territoires des villes voisines (Champigny sur Marne, Joinville le Pont, Nogent sur Marne, Vincennes, Sucy en Brie). Ces productions locales servaient à couvrir les besoins des abbayes, dont celle de Saint-Maur, ainsi qu'une partie de la consommation de la ville de Paris.</p> <p>Des essais de réimplantation menés par des associations ont été réalisés avec succès sur les territoires des communes environnantes. Saint-Maur n'est pas en reste, depuis 1994 une production d'une centaine de pieds de vignes a vu le jour sous l'appellation « l'enclos de Saint-Maur ». Cette dernière est à l'initiative d'un particulier résident rue de Bretagne.</p> <p>Bien que les productions ne soient pas susceptibles d'atteindre le seuil critique de rentabilité, les retombées en matière d'image et de convivialité sont avérées.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none">○ Renouer avec la tradition viticole de Saint-Maur○ Créer un modèle de gestion dynamique sous forme associative○ Créer un moment de partage entre les habitants à l'occasion d'événements du type « fête des vendanges »○ Utiliser l'image positive et conviviale de la viticulture○ Embellissement des coteaux de la Marne.
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Services municipaux. Office du tourisme. Comité de coordination région Ile de France des confréries. Enclos de Saint-Maur. Conseil départemental du Val de Marne.
Moyens humains, financiers, techniques	A définir
Calendrier de réalisation	A déterminer
Méthode	Définition des terrains par les services espaces verts (publics ou privés). Assistance technique des confréries locales (Champigny, Nogent, Sucy en Brie)
Indicateur de résultat	Nombre de pieds plantés Volume de la production viticole

FICHE ACTION 4.3 : *Formation et accompagnement des acteurs***AXE : Développement économique, emploi et formation professionnelle**

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>La réflexion globale de mise en place de nouveaux espaces végétalisés implique, au-delà de la motivation des acteurs, le déploiement de pratiques exemplaires en matière de gestion environnementale.</p> <p>Ce dernier est tributaire d'un certain nombre d'actions de formations et de sensibilisations des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Formation des agents du service des espaces verts aux pratiques de gestion différenciée innovantes○ Formation des animateurs des centres de loisir et des personnels de l'éducation nationale référents aux techniques de gestion raisonnable et durable d'un espace pédagogique○ Mise en place d'un réseau de maîtres composteurs et formation des entrants○ Etablir un référentiel des métiers permettant de conserver les savoirs faire.
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none">○ Elargir les compétences des acteurs impliqués dans les différentes phases des projets○ Mettre en place des réseaux formels ou informels d'échanges des pratiques vertueuses○ Répandre l'excellence environnementale sur l'ensemble des habitants de Saint-Maur
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Services impliqués dans les actions, rectorat de l'académie de Créteil, ministère de l'éducation nationale. Associations réalisant des prestations de formations sur le territoire.
Moyens humains, financiers, techniques	A définir
Calendrier de réalisation	A déterminer en fonction de la mise en place des actions et des besoins de montée en compétence qu'elle nécessite
Méthode	Favoriser systématiquement les échanges directs et indirects entre les acteurs afin de partager les connaissances terrains et les savoirs faire. Recours aux formations afin de ventiler les bonnes pratiques venues de l'extérieur
Indicateur de résultat	Amélioration du niveau général de compétences des acteurs

FICHE ACTION 4.4 : Villes jumelles et développement durable : Partage de bonnes pratiques et d'actions communes

AXE : Développement économique, emploi et formation professionnelle

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>Le développement durable est un enjeu majeur que partagent les villes jumelles. Pour des raisons liées aux histoires locales et au contexte juridique, chaque territoire a investi le domaine environnemental de différentes façons. Les liens qui nous unissent aux villes jumelles nous permettent de profiter de ces expériences et d'enrichir mutuellement nos pratiques.</p> <p>Il est proposé de solliciter les jeunes, représentés dans le cadre du CME et du CCJ, qui sont des acteurs fortement sensibilisés à ces questions et qui peuvent faire émerger des projets innovants.</p> <p>Par ailleurs, par le biais des DRH, il est possible de développer des échanges sur les éco gestes demandés aux agents communaux.</p>
Objectif(s)	Echanger entre villes jumelles les bonnes pratiques en matière de développement durable et partager des retours d'expérience
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	<p>Pilote : Commission des relations internationales</p> <p>Partenaires : RELAI pour CME et CCJ ; DRH</p>
Moyens humains, financiers, techniques	Mobilisation des moyens internes
Calendrier de réalisation	Année 2018
Méthode	Mise en place d'un groupe projet début 2018 ; recueil de propositions d'actions ; priorisation puis mise en œuvre à compter du second semestre.
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'actions proposées ○ Nombre d'acteurs mobilisés ○ Nombre de collectivités/organismes impliqués

FICHE ACTION 4.5 : Reconversion du site de l'ancienne usine de production d'eau potable comme laboratoire de l'innovation pour une ville durable

AXE : Développement économique, emploi et formation professionnelle

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>La Ville de Saint-Maur souhaite montrer qu'il est possible de faire exister un projet éco-responsable, innovant et ambitieux sur le site de l'ancienne usine d'eau potable de Saint-Maur.</p> <p>Cette usine, datant de la fin du 19^e siècle, a fourni de l'eau potable à la population et a cessé toute activité depuis juillet 2016. Située dans un parc arboré de qualité, le long des berges de la Marne à hauteur du quai du Parc, elle a participé à la relation privilégiée que la ville entretient avec sa rivière. Elle reste une référence pour nombre d'habitants.</p> <p>Le projet consiste à reconvertir le site en un espace multiple, ouvert au public, pour en faire un centre d'innovation et d'interprétation autour des problématiques de l'eau, du développement durable et urbain.</p> <p>Cette reconversion débutera par un démantèlement des équipements industriels, et éventuellement des bâtiments, adapté au projet de reconversion et réalisé conformément aux préconisations de l'économie circulaire.</p>
Objectif(s)	<p>Les pistes des fonctions et usages envisageables sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place un relais scientifique et culturel dans la ville ; ○ Accueillir éventuellement une partie des activités de Marne Vive ; ○ Créer un lieu d'expositions, un espace pédagogique et de visites, autour de l'eau et de la mémoire du lieu ; ○ Dédier un espace aux expérimentations innovantes dans le domaine du développement durable ; ○ Installer des éléments d'une ferme pédagogique innovante comprenant un ensemble de ruches et la production d'un miel local
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	<p>Pilote : DGS ; service développement durable</p> <p>Partenaires : AMO, Syndicat Marne Vive, MGP, Université Paris-Est-Marne -la-vallée (département Génie Urbain) ...</p> <p>Mise en place d'un comité de pilotage</p>
Moyens humains, financiers, techniques	<p>Moyens humains : à déterminer</p> <p>Moyens financiers, pour le démantèlement éco-responsable, l'étude quantitative des risques sanitaires (obligation réglementaire)¹ et l'étude préalable en 3 phases : 85 000 €</p> <p>Moyens techniques : à déterminer</p>
Calendrier de réalisation	2018 à 2020 : étude préalable et finalisation de la programmation
Méthode	<p>- Réalisation du démantèlement éco-responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PHASE 1 : Diagnostic et validation des besoins - PHASE 2 : Etude de faisabilité, y compris pour sur le potentiel de valorisation - PHASE 3 : Mise en place des filières de valorisation des issus du

1

	<p>démantèlement aux fins de reconversion.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude préalable à la création de l'espace : <ul style="list-style-type: none"> - PHASE 1 : Diagnostic et validation des besoins - PHASE 2 : Scénario d'aménagement - Finalisation du programme et sélection des opérateurs - Mise en œuvre de l'opération A noter : La cessation d'activité et le changement d'usage (passage d'un usage industriel à un usage résidentiel et /ou d'occupation temporaire), suppose la réalisation d'une étude quantitative des risques sanitaires résiduels issus de l'activité. Celle-ci comprend une analyse des sols et conclue sur les possibilités d'usages futurs, pour le site libéré.
Indicateurs de résultat	A définir par le comité de pilotage

AXE 5 : PRÉSERVATION DES RESSOURCES

FICHE ACTION 5.1 : Mise en œuvre d'un écoquartier au sein de la Zac des Facultés

Axe : Préservation des ressources

	Présentation de l'action
Contexte Description de l'action	Projet de réaménager l'ancien site des Facultés en un écoquartier avec l'engagement de la ville sur la réalisation d'un programme équilibré incluant des logements, des équipements (publics et privés), des activités et des espaces verts. L'emprise, d'une superficie globale d'environ 6,6 hectares, est localisée dans le quartier de La Varenne.
Objectif(s)	Conçu dans le cadre d'une démarche Haute Qualité Environnementale-Aménagements, plusieurs enjeux feront l'objet d'une attention particulière tels que la performance énergétique des bâtiments, la gestion des ressources et notamment des eaux pluviales ainsi que la préservation et la valorisation de la biodiversité, les modes de déplacements doux sur l'ensemble du périmètre de l'écoquartier.
	Méthodologie de l'action
Pilotes / Partenaires associés	Direction de l'aménagement de l'urbanisme et du développement durable Direction générale des services techniques Direction des bâtiments communaux Grand Paris Aménagement comme aménageur de la ZAC CD94 pour la reconstruction du nouveau collège Pissarro
Moyens humains, financiers, techniques	A déterminer
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none">○ Deux tranches fermes pour la livraison des logements, du parc, des équipements, des commerces, des parkings (2019 et 2022)○ Livraison du nouveau collège Pissarro décembre 2017,○ Livraison du nouveau centre sportif Gilbert Noël octobre 2018
Méthode	Aménagement d'une parcelle de 6,6 hectares
Indicateur de résultat	Un écoquartier reconnu comme nouveau quartier du territoire, un parc aménagé, arboré et ludique, des équipements publics répondant aux différents besoins générationnels, une forte fréquentation du mail commerçant, un taux d'occupation des logements, dans les immeubles.

FICHE ACTION 5.2 : Dématérialisation et nouvelles technologies**Axe : Préservation des ressources**

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>Les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) offrent aujourd'hui de nombreuses solutions permettant d'accompagner harmonieusement l'implémentation des politiques publiques durables.</p> <p>La Ville de Saint-Maur est d'ores et déjà engagée dans la dématérialisation des marchés publics ainsi que dans la mise en avant, via son site internet, d'une plateforme coopérative « Entre Saint-Mauriens ».</p> <p>Dans le cadre d'un plan global d'économie des ressources, la ville souhaite poursuivre cet élan en élargissant les utilisations de ces outils ainsi qu'en en promouvant d'autres.</p> <p>Dématérialisation des marchés publics.</p> <p>Clauses de développement durable incluant le recours à des outils de gestion avancée des bâtiments (Building intelligence modélisation) permettant d'optimiser les consommations (eau, électricité, ...).</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Systématiser la dématérialisation des marchés publics ○ Introduire des clauses environnementales incluant le recours à des outils de gestion avancée des bâtiments (BIM : building intelligence modélisation) permettant d'optimiser les consommations (eau, électricité, gaz) des bâtiments neufs. ○ Favoriser l'utilisation de plateforme dématérialisées par les habitants (covoiturage, achats partagés, échanges non monétarisés, banque du temps) ○ Dématérialiser les connaissances afin de les rendre accessibles au plus grand nombre (e-book, formation en ligne, e-learning, MOOC)
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Service communication, service développement économique, service informatique, universités en ligne, agence du conseil régional La Fonderie, conseil départemental du Val de Marne, webmasters
Moyens humains, financiers, techniques	A définir
Calendrier de réalisation	A déterminer
Méthode	<p>S'appuyer sur les moyens existants et en élargir les utilisations</p> <p>Développer de nouvelles applications fluidifiant les transferts d'informations</p> <p>Audit des plateformes d'échanges innovantes</p> <p>Mise en place des outils sous forme de gestion de projet</p> <p>Utilisation accrue des réseaux sociaux</p>
Indicateur de résultat	<p>Volume d'utilisation des outils (nombre de connections)</p> <p>Satisfaction des habitants</p>

FICHE ACTION 5.3 : *Gestion du Patrimoine Bâti communal***Axe : Préservation des ressources**

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	Organiser l'entretien et la maintenance des équipements publics au sein d'une cellule dite de Gestion du Patrimoine Bâti (GPB) qui s'inscrira dans une démarche globale de gestion du patrimoine. L'élaboration d'une stratégie patrimoniale permettra de dégager une vision prospective à moyen terme sur l'évolution du patrimoine et de bâtir une stratégie d'intervention sur le patrimoine bâti conservé dans l'actif. La stratégie d'intervention reposera sur une sélection d'axes techniques sur lesquels seront définis des objectifs d'évolution du patrimoine à court, moyen et long terme
Objectif(s)	Dans un contexte budgétaire contraint, la gestion du patrimoine bâti vise l'optimisation des dépenses sur le patrimoine, qu'elles soient d'investissement ou de fonctionnement. Elle doit permettre d'évaluer l'évolution de ce patrimoine et d'en suivre toute les performances.
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none">○ Direction des bâtiments communaux○ Responsable ADAP○ Responsable service Prévention○ Référent projet service informatique○ Référent service archives municipale○ Référent service urbanisme
Moyens humains, financiers, techniques	<ul style="list-style-type: none">○ Temps de travail des agents de la cellule GPB○ Marché audits diagnostics○ Acquisition d'un logiciel de Gestion du Patrimoine Bâti
Calendrier de réalisation	Secteur enseignement (dernier semestre 2017) Suivront d'autres secteurs pas encore définis
Méthode	<ul style="list-style-type: none">○ Réaliser l'inventaire du patrimoine bâti,○ Définir les objectifs et identifier les opportunités et contraintes des bâtiments,○ Hiérarchiser les priorités d'entretien maintenance et définir des scénarios d'interventions techniques,○ Élaborer le Plan pluri annuel d'Investissement (PPI),○ Informer et former les usagers aux spécificités des bâtiments,○ Conduire les actions et suivre les évolutions.

Indicateur de résultat

- Adaptation des bâtiments à l'usage
- Amélioration du fonctionnement des bâtiments
- Réalisation d'économies d'énergie
- Exemplarité environnementale
- Mise en accessibilité des bâtiments
- Maintient en l'état
- Sécurité et protection des occupants et des usagers

FICHE ACTION 5.4 : Développer l'usage du vélo comme alternative à la voiture individuelle
Axe : Préservation des ressources

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	Faciliter l'usage du vélo dans l'agglomération en adaptant les aménagements, en rendant lisibles les itinéraires et en proposant, quand la voirie le permet, la circulation à contre-sens des cyclistes afin de raccourcir certains itinéraires. Prendre en compte les déplacements à vélo à l'amont de tout projet de voirie (création ou réaménagement) et faire en sorte que la chaussée soit partagée entre automobilistes et cyclistes.
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sécuriser l'utilisation du vélo en ville pour permettre son développement ○ Faciliter les interconnexions avec les réseaux extérieurs ○ Renforcer l'apaisement de la ville
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Commission municipale « Saint-Maur à vélo », DGST, Service du développement durable et de la communication, pôle urbanisme et aménagement, associations.
Moyens humains, financiers, techniques	
Calendrier de réalisation	Lancement de la démarche en 2018
Méthode	<ul style="list-style-type: none"> ○ Définition d'une stratégie d'ensemble après un diagnostic partagé avec mise en œuvre rapide des initiatives les plus simples : ○ Renforcement du nombre d'arceaux près des lieux de vie ○ Implantation de panneaux d'indication donnant le temps de parcours à vélo entre les différents points stratégiques de la ville ○ Mise à disposition de vélos pour les agents de la ville avec un parking à vélo couvert et réservé
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réduction du trafic routier sur la ville

FICHE ACTION 5.5 : Réalisation d'un guide de l'agent écoresponsable**Axe : Préservation des ressources**

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>L'éco-responsabilité s'attache principalement aux finalités environnementales du développement durable. Être écoresponsable c'est limiter les impacts environnementaux de ses activités.</p> <p>Si la prise de conscience de notre responsabilité face aux nouveaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux est acquise, nous pouvons tous faire encore plus et mieux pour lutter contre le dérèglement climatique et agir ainsi pour « le mieux vivre ensemble ».</p>
Objectif(s)	En associant dans leur mode de fonctionnement, des « bons » réflexes au quotidien et des choix de gestion intégrés, les collectivités peuvent diminuer les pressions exercées par leurs activités sur l'environnement et contribuer ainsi à la préservation des ressources.
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Groupe de travail prévention environnement, service de la communication
Moyens humains, financiers, techniques	Groupe de travail prévention environnement, service de la communication Edition d'un guide de l'agent éco-responsable et d'affiches « mémo » à installer dans les bureaux.
Calendrier de réalisation	2018
Méthode	<ul style="list-style-type: none">○ Mettre en place un groupe de travail thématique pour associer un grand nombre d'acteurs à la définition des actions.○ Choisir des actions à court, moyen et long terme afin d'entretenir la dynamique de projet.○ Prévoir dans le plan d'actions des phases d'information régulières pour communiquer en interne sur son avancement et les résultats effectifs
Indicateur de résultat	Nombre d'actions engagées

FICHE ACTION 5.6 : Favoriser la trame noire en rationalisant les éclairages nocturnes dans la ville

Axe : Préservation des ressources

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	Les images satellites de nuit montrent que notre planète s'éclaire de toute part. Cet éclairage artificiel nocturne a un impact sur la biodiversité et sur le fonctionnement des écosystèmes. Il concourt à la fragmentation des habitats naturels. Il désoriente et épuise jusqu'à la mort de nombreuses espèces faunistiques en jouant un rôle attractif ou répulsif. Il a également un impact sur la croissance et la floraison des plantes. Cette action doit s'appuyer non seulement sur les acteurs publics, mais également les acteurs privés et les particuliers.
Objectif(s)	Réduction de la consommation énergétique, des émissions de CO2 et préservation de la biodiversité.
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	DGST/ Urbame/ service du développement durable/ Direction de la communication/ Acteurs économiques/ Associations.
Moyens humains, financiers, techniques	A déterminer
Calendrier de réalisation	A déterminer
Méthode	Rationalisation de l'éclairage public Identification et mise en place de zones noires ressources
Indicateur de résultat	Evolution des consommations électriques, Nombre de commerces respectant la législation concernant <ul style="list-style-type: none"> ○ l'implantation et l'extinction des enseignes lumineuses (décret 2012-118 du 30 janvier 2012 modifié par le décret 2012-948 du 1^{er} août 2012), ○ l'éclairage des vitrines (arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturnes des bâtiments non résidentiels afin delimitier les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie) Augmentation de la biodiversité locale

FICHE ACTION 5.7 : Développer les points de collecte différenciée pour le recyclage des déchets
Axe : Préservation des ressources

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	<p>Le recyclage a deux conséquences écologiques majeures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la réduction du volume de déchets, et donc de la pollution qu'ils causeraient (certains matériaux mettent des décennies, voire des siècles, pour se dégrader) ; ○ la préservation des ressources naturelles, puisque la matière recyclée est utilisée à la place de celle qu'on aurait dû extraire. <p>Le recyclage participe à l'économie circulaire.</p> <p>Le recyclage contribue à diminuer les quantités de déchets à stocker en décharge ou incinérer</p>
Objectif(s)	<p>Le recyclage permet d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie en matières premières, de diminuer ses impacts environnementaux.</p> <p>L'objectif principal est de diversifier et spécialiser la collecte des déchets recyclables.</p>
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	Services espaces verts, propreté, commerçants, professionnels des filières de recyclage
Moyens humains, financiers, techniques	A déterminer
Calendrier de réalisation	A déterminer
Méthode	<p>Apport volontaire des matières dans des PAV spécialisés (mise en place de récupérateurs de mégots de cigarette, PAV spécialisés dans les bouteilles en plastique...)</p> <p>Communication sur ces nouveaux modes de collecte</p>
Indicateur de résultat	<p>Nombre de points de collecte mis en place</p> <p>Tonnages collectés</p>

FICHE ACTION 5.8 : Economie d'eau et installation de récupérateurs d'eau de pluie
Axe : Préservation des ressources

Présentation de l'action	
Contexte Description de l'action	Récupérer et réutiliser l'eau des pluies est une pratique qui est en même temps économique et écologique. En effet sur le plan écologique la récupération des eaux de pluies est une réponse de taille au défi posé par la raréfaction au niveau planétaire des ressources en eau. Si les systèmes de récupération et de revalorisation des eaux pluies étaient plus répandus, environ 45% de toute l'eau consommée en France (notamment pour les tâches ménagères) pourrait être remplacé par de l'eau issue de la récupération des eaux pluviales.
Objectif(s)	Cette action serait sur le plan écologique et social une grande avancée compte tenu de la problématique actuelle de réchauffement climatique et de raréfaction de la ressource en eau.
Méthodologie de l'action	
Pilotes / Partenaires associés	CTM, Service communication
Moyens humains, financiers, techniques	Achat de récupérateur d'eau pour les revendre aux Saint mauriens (comme il a été fait pour les composteurs).
Calendrier de réalisation	A déterminer
Méthode	Vente auprès des saints-mauriens des bacs de récupération d'eau Communication
Indicateur de résultat	Nombre de dispositifs installés.

FICHE ACTION 5.9 : Mise en place d'un marché de performance relatif aux économies d'énergie**Axe : Préservation des ressources**

	Présentation de l'action
Contexte Description de l'action	<p>Les réseaux d'éclairage publics constituent des enjeux qualitatifs et économiques importants dans et pour les villes d'aujourd'hui.</p> <p>A Saint-Maur des Fossés, le réseau d'éclairage public se distingue par sa taille et sa vétusté. On dénombre près de 6810 points lumineux, alimentés par les 104 armoires de commandes et 110 kms de réseau aérien, ainsi que 126 kms de réseau souterrain.</p> <p>La ville consacre près de 650 000 euros pour son alimentation électrique. Elle a consacré l'essentiel de ses moyens, depuis près de 15 ans, au remplacement des ampoules par du led sans renouveler le parc de candélabres. Aujourd'hui, 48% des supports ont plus de 45 ans, sans doute issus des grands programmes du début des années 1960, 15% ont entre 35 et 45 ans, soit la durée de vie maximale de ces équipements. Cette vétusté favorise la surconsommation d'énergie par rapport aux équipements plus récents.</p> <p>C'est pourquoi, la ville envisage de lancer un programme d'investissement financé pour partie par les économies d'énergie, avec un opérateur. Un marché de performance semble la solution la plus pertinente pour concilier ces différents impératifs.</p>
Objectif(s)	<p>Un marché de performance, inscrit dans une durée plus longue que les marchés classiques, permettra de porter des investissements nécessaires à l'amélioration du réseau tout en rationalisant les consommations d'énergie, et en optimisant la qualité de l'éclairage urbain.</p> <p>Ce marché constitue une opportunité pour repenser les pratiques d'éclairage public qui constitue un enjeu du cadre de vie.</p>
	Méthodologie de l'action
Pilotes / Partenaires associés	DGS/ DGST/ Urbame.
Moyens humains, financiers, techniques	Optimiser les dépenses actuelles en fonctionnement et investissement pour parvenir à un équilibre économique en vue de remplacer les équipements anciens.
Calendrier de réalisation	Lancement 2018/ Attribution 2019. Projet mis en œuvre sur la durée du contrat.
Méthode	Règle de la commande publique.
Indicateur de résultat	Économies d'énergie.

Gouvernance.

La mise en œuvre de l'ensemble de cette démarche nécessite une solide coordination des différents acteurs. A cet effet, un comité de pilotage rassemblera le Maire, les élus, les représentants d'associations et les personnalités qualifiées impliqués par l'exécution du plan d'action. Une décision en fixera la composition. Ce comité de pilotage sera réuni au moins une fois par an. Le rapport annuel sur le développement durable viendra constater les évolutions de cette stratégie.

La mise en œuvre de cette démarche nécessite aussi une forte implication de la population qui pourra être sollicitée dans la recherche de solutions innovantes.

ANNEXE 1 : PARTENAIRES

Afin de mettre en œuvre ces initiatives, collecter éventuellement des subventions, co-construire les projets, il convient d'identifier l'ensemble des acteurs concernés directement ou mobilisables. Certains de ces acteurs identifiés sont déjà des partenaires. D'autres seront amenés à le devenir. Le conseil municipal des enfants occupera naturellement une place particulière dans ce dispositif. Le conseil des seniors, le conseil consultatif des jeunes, le conseil citoyen des Rives de la Marne, la commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap seront également largement associés à la démarche.

Associations

Le tissu associatif occupe un rôle clé dans l'éducation et la diffusion des valeurs environnementales. Certaines remplissent d'ores et déjà des missions. Elles occuperont un rôle clé dans la mise en œuvre de cette stratégie, en particulier dans le domaine de la cohésion sociale et l'initiation aux nouvelles pratiques (agriculture urbaine...).

Comités de quartier

Comité de Champignol
Comité des intérêts généraux du quartier d'Adamville
Comité des Mûriers
Comité de quartier du Parc Saint Maur
Comité de quartier de La Pie
Comité de quartier du Vieux Saint-Maur et de Saint Maur Créteil
Conseil citoyen des rives de la Marne

Jardinage, protection du vivant et éducation à la nature

Association des jardiniers de France
Ecophylle
Graine de jardiniers
Les jardins d'Odile
Société d'horticulture de Saint Maur Val de marne
Vivre ensemble au P2C
Les paniers bio du Val de Marne (Choisy le Roi)
AAPPMA La plaquette
Maraichers val de marne
Les colibris

Viticulture

Association les vignes des Coteaux de Champigny (Champigny sur Marne)
Comité de coordination des confréries d'Ile de France
Confrérie des maîtres Goustiers (Joinville le Pont)
Le Clos de Saint Maur

Acteurs associatifs du tri et du recyclage

Approches
Croix Rouge du Val-de-Marne/section de Saint-Maur des Fossés

Partenaires Institutionnels

EPT ParisEstMarne&Bois
Démarche Développement Durable de Saint-Maur-des-Fossés

Conseil départemental du Val de Marne
Métropole du Grand Paris
Conseil régional d'Île de France
Banque publique d'investissement
Rectorat de l'académie de Créteil
Syndicat mixte Marne Vive
ONEMA
Agence de l'eau Seine Normandie
Agence régionale de la santé d'Île de France
DRIAAF
DRFIP
Chambre d'agriculture d'Île de France
Chambre d'agriculture de Seine et Marne
Lycée d'Arsonval
Lycée François Mansart

Bailleurs sociaux

Gestionnaires d'ensembles collectifs, les bailleurs sociaux ont un rôle particulier dans l'embellissement du cadre de vie. Leur approche, leurs pratiques doivent respectueuses des enjeux environnementaux. Plusieurs d'entre-eux ont déjà engagé des démarches pour améliorer la propreté des espaces partagés.

I3F
ERIGERE
Coopération et famille
Valophis
SIEM de Saint-Maur
OPH de Saint-Maur

Enseignes bio saint Maur

La consommation « bio » est de plus en plus répandue. Plusieurs commerçants offrent des produits « bio ». Ils pourront contribuer à l'éducation autour de ces questions.

Naturalia Saint Maur Zola
Naturalia Ronsard
Bio c'bon
Le fermier

ANNEXE 2 : PROJET DE CHARTE DE VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC



Environnement



Je m'engage à recourir à des méthodes de jardinages écologiquement responsables et à ne pas utiliser de produits phytosanitaires ni d'engrais chimiques



Je m'engage à jardiner de manière à favoriser la biodiversité, en respectant le vivant, et en intégrant une gestion écologique des cycles naturels, de l'eau et des déchets.

Convivialité et partage

Je m'engage à participer à la communication autour du projet



Je m'engage à participer à l'animation du jardin lors des journées organisées par la mairie et à fournir au service communication les photos de mon installation pour aider à la promotion de la démarche

Je m'engage à ne pas faire commerce de ma production

En signant cette charte, l'association s'engage à respecter les principes de convivialité, de respect de l'environnement et de propreté pour:

Nom du lieu:

Président:

Pour l'association:

Signature

Date:



Je m'engage à partager mes connaissances et agir de manière courtoise et accueillante

Je m'engage à garantir la propreté de l'installation et des espaces publics voisins

Je m'engage à garantir la propreté de l'installation et des espaces publics voisins



Je m'engage à ce que mes cultures ne soient pas ne pas source de gêne au déplacement des personnes



Je m'engage à ne pas cultiver de plantes dangereuses pour la santé, invasives ou urticantes

Propreté et entretien

Sécurité

ANNEXE 3 : SUIVI DES PROJETS PÉDAGOGIQUES

3.1 Etat des lieux des parcelles dans les écoles

Maternelles	Etat des lieux	Projets	Potentialité
Jules Ferry	Terrain disponible pour l'agencement d'un futur jardin	Projet en cours dossier suivi par le service scolaire pour la réalisation de 8 bacs bois	
Marinville	Emplacement disponible	Demande de remplacement du chalet en attente pour la mise en place d'une création d'un potager	
Shaken	Disposition de jardinières devant l'école	Demande de terre pour la réalisation de plantation de vivaces et de bulbes	
La Pie	Projet de réfection de la cour d'école pour 2017	Dans la nouvelle cour, un emplacement sera réservé au potager	
Diderot	Pas d'emplacement		
Tilleuls	Possède un petit jardin pédagogique		
Champignol	Petit emplacement utilisé en culture potagère		
Nicolas Gatin	Parcelle de terre	Projet d'utilisation par les animateurs du périscolaire	
Cazaux	Pas de parcelle		La sortie d'école se trouve dans le square HAMELN
Muriers	Parcelle fermée par un grillage et porte dans la cour, utilisée par le périscolaire ; Une autre partie de la cour est utilisée par les institutrices	Proposition de bacs bois pour créer une partie potager, aromatique, floral	
Est	Parcelle qui sépare les 2 écoles		

Primaires	Etat des lieux	Projets	Potentialité
Michelet	Une parcelle partagée avec le périscolaire ; Création d'un jardin en collaboration avec le service ANESM	Installation de 3 bacs bois projet en cours de réalisation	
Marinville	Sur l'emplacement du cycle 2 une parcelle de 50 m ² est utilisée en jardin d'agrément		Une partie pourrait être dédiée à l'élaboration de culture des légumes
Auguste Marin	Pas d'emplacement dans la cour		Une partie sur le devant le l'école pourrait être utilisé pour la création d'un jardin arboré ou la création de bacs pour la culture des légumes
La Pie	Une partie est utilisée par la classe ULIS		Une partie devant l'école pourrait être utilisée en jardin d'agrément ou pour la création d'un potager
Diderot	Pas d'emplacement		
Tilleuls	Pas d'emplacement		
Champignol	Pas d'emplacement		
Rives de la Marne	Parcelle existante	Une parcelle partagée avec le périscolaire ; Création d'un jardin en collaboration avec le service ANESM	
Bled	Parcelle existante	Une parcelle partagée avec le périscolaire ; Création d'un jardin en collaboration avec le service ANESM	La sortie d'école se trouve dans le square HAMELN
Est	Emplacement disponible	Attente du conseil d'école	

3.2 Projets de jardin pédagogique « du potager à l'assiette »

Octobre 2016

